

# CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

## 7<sup>e</sup> Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1981-1982  
(91<sup>e</sup> SEANCE)

### COMPTE RENDU INTEGRAL

3<sup>e</sup> Séance du Samedi 14 Novembre 1981.

#### SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. PIERRE GUIDONI

1. — Loi de finances pour 1982 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 3751).

#### Industrie et énergie (suite).

MM. Gilbert Gantier,  
Georges Sarre,  
Porthault,  
Tranchant,

M<sup>me</sup> Lecuir,  
MM. Bonrepaux,

Mayoud,  
Sénès,  
Bayou,  
Wacheux,  
Séguin,  
Alain Richard,  
Bassinot.

M. Dreyfus, ministre de l'Industrie.

MM. Hervé, ministre délégué auprès du ministre de l'Industrie, chargé de l'énergie; Michel d'Ornano.

Etat B.

Titre III (p. 3764).

Amendements n<sup>os</sup> 40 de M. Mayoud et 121 de M. Cousté: MM. Gilbert Gantier, Cousté, Germon, rapporteur spécial de la commission des finances; le ministre de l'Industrie. — Rejet des deux amendements.

Adoption du titre III.

Titre IV (p. 3764).

Amendements n<sup>os</sup> 41 de M. Mayoud et 42 de M. Gilbert Gantier: MM. Gilbert Gantier, Germon, rapporteur spécial; Rodet, rapporteur spécial; le ministre de l'Industrie, le ministre chargé de l'énergie. — Rejet des deux amendements.

Adoption du titre IV.

Etat C.

Titre V (p. 3764).

Amendement n<sup>o</sup> 43 de M. Gilbert Gantier: MM. Gilbert Gantier, Germon, rapporteur spécial; le ministre de l'Industrie. — Rejet.

Adoption du titre V.

Titre VI (p. 3765).

Amendements n<sup>os</sup> 44 et 45 de M. Gilbert Gantier: MM. Gilbert Gantier, Rodet, rapporteur spécial; Germon, rapporteur spécial; le ministre de l'Industrie. — Rejet des deux amendements.

Adoption du titre VI.

Article 88 (p. 3766).

MM. Rodet, rapporteur spécial; Cousté, le ministre de l'Industrie. Adoption de l'article 88.

Renvoi de la suite de la discussion budgétaire à la prochaine séance.

2. — Ordre du jour (p. 3768).

PRÉSIDENCE DE M. PIERRE GUIDONI,  
vice-président.

La séance est ouverte à vingt et une heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

#### LOI DE FINANCES POUR 1982 (DEUXIEME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1982 (n<sup>os</sup> 450, 470).

#### INDUSTRIE ET ENERGIE (suite)

M. le président. Nous poursuivons l'examen des crédits du ministère de l'Industrie et du ministère de l'énergie.

Dans la suite de la discussion, la parole est à M. Gilbert Gantier.

M. Gilbert Gantier. Monsieur le ministre de l'Industrie, monsieur le ministre chargé de l'énergie, l'annexe n<sup>o</sup> 17, « Industrie », du rapport sur le projet de loi de finances, s'ouvre par une description un peu apocalyptique de l'état de notre Industrie à l'arrivée du nouveau Gouvernement auquel vous appartenez.

Selon notre rapporteur spécial, « L'industrie française stagne depuis 1974... Des pans entiers de l'industrie ont disparu... L'appareil de production vieillit... Il est urgent d'inverser le cours de cette politique industrielle pour reconquérir le marché intérieur et assurer la compétitivité de nos entreprises ».

On aurait donc pu légitimement s'attendre à trouver dans votre projet de budget tout à la fois des orientations nouvelles dans le domaine de la politique industrielle et des moyens adaptés à une politique dynamique et novatrice.

Hélas, il n'en est rien. Et s'il est vrai que des crédits sont ouverts en faveur de l'aide à l'exportation, de l'aide aux entreprises publiques et même si l'on tient compte des dotations allouées au F. D. E. S., tout cela ne constitue pas une véritable politique industrielle cohérente et ordonnée. Nous devons donc constater que le Gouvernement a pris le risque d'opérer entre 1981 et 1982 un véritable tournant dans le domaine de la politique énergétique. C'est un choix inattendu pour un grand pays industriel qui se veut social et même socialiste. Je veux parler du tournant résolument effectué, hélas ! en faveur de l'énergie chère non seulement pour les industries nationales mais également pour les ménages.

Je ne m'étendrai guère sur les aspects de cette politique que j'ai dénoncés tout au long de l'examen de la première partie du projet de loi de finances, car ils ne sont pas à proprement parler de votre ressort, encore qu'ils témoignent d'un singulier manque de coordination entre les divers départements ministériels. Je tiens néanmoins à citer le cas étrange de l'industrie automobile. Voilà un secteur que vous avez quelques raisons de connaître, monsieur le ministre de l'Industrie, et qui fait vivre directement plus d'un million de personnes et, indirectement, bien davantage. Depuis plusieurs décennies, cette industrie a rapporté à la France une bonne partie des devises indispensables à l'équilibre de ses échanges et elle a beaucoup contribué à l'élévation du niveau de vie des Français les plus modestes, dans les villes comme dans les campagnes. Or c'est elle que le Gouvernement a choisi de frapper, dans votre budget, de taxes toujours plus lourdes !

Non seulement le taux majoré de la T. V. A. de 33,33 p. 100 est, bien entendu, maintenu sur les ventes de voitures automobiles, mais encore le budget accroîtra les taxes sur l'essence alors que le collectif de juillet dernier l'avait déjà fait. Dès le 1<sup>er</sup> janvier prochain, le prix de l'essence dépassera 4,50 francs le litre, pénalisant ainsi tous les usagers de l'automobile. De même, le prix de la vignette sera majoré. Est-ce là une politique cohérente alors qu'il s'agit de l'une des industries françaises les plus importantes ?

Une remarque identique peut être faite pour le fuel lourd, produit industriel par excellence puisque nos usines et E. D. F. en consomment environ 20 millions de tonnes par an. Or, la taxe intérieure sur ce produit, qui avait été, à juste titre, supprimée en 1968 de notre arsenal fiscal parce qu'elle nuisait à la compétitivité de notre industrie, est rétablie à compter du 1<sup>er</sup> janvier. Est-ce là une politique industrielle réfléchie ? Avez-vous, monsieur le ministre, été consulté sur l'opportunité de cette mesure et sur la prochaine augmentation de la taxe sur le fuel domestique qui frappera bientôt à leur tour de nombreuses industries petites et moyennes ?

En réalité, les choix budgétaires du Gouvernement semblent avoir été guidés beaucoup plus par la nécessité de faire argent de tout que par une véritable politique industrielle tendant à mettre à la disposition des utilisateurs une énergie bon marché.

Les gouvernements qui vous ont précédé avaient cependant agi avec efficacité dans ce domaine puisque, grâce à eux, le prix de l'électricité industrielle, par exemple, se situait au cinquième rang dans le monde derrière le Canada, l'Afrique-du-Sud, l'Australie et la Suède mais devant la République fédérale d'Allemagne, les Etats-Unis, la Grande-Bretagne. De nouveaux progrès étaient en cours qui auraient permis à notre pays de bénéficier d'un atout exceptionnel dans la compétition industrielle mondiale.

Malheureusement les choix budgétaires que vous nous présentez vont, à n'en pas douter, inverser cette évolution et faire prendre à nouveau du retard à notre pays, en même temps qu'ils rendront plus aléatoire notre sécurité d'approvisionnement en énergie.

Ainsi que cela ressort clairement du tableau figurant à la page 6 du rapport spécial de la commission des finances consacré à l'énergie, le Gouvernement a curieusement sacrifié le nucléaire au profit du pétrole et, surtout, du charbon. Les explications qui nous ont été données au début du mois d'octobre, lors du débat sur l'énergie, ne nous ont nullement convaincus du bien-fondé de vos choix.

Comment peut-on favoriser le charbon alors que, importé ou national, il produit une énergie électrique deux fois plus chère que le nucléaire ; alors que la subvention aux Charbonnages de France représente, ainsi que cela est souligné à la page 8 du rapport, 87 p. 100 des moyens de paiement de votre

ministère ; alors que la subvention à la thermie électrique d'origine charbonnière engloutit, à elle seule, plus du quart des crédits de votre budget ? Comment peut-on subventionner à ce point le charbon alors que les importations de ce combustible représentent déjà plus de 10 milliards de francs en devises chaque année ?

Il convient en outre d'ajouter à ces coûts en francs ou en devises, un coût social difficile à évaluer. Selon le rapport Hugon, le charbon coûte, si l'on peut dire, un mort par accident et soixante-dix morts par silicose, la maladie professionnelle des mineurs, pour chaque gigawatt produit et par an.

Je ne m'étendrai pas davantage sur l'absurdité d'augmenter sensiblement notre dépendance énergétique à l'égard du pétrole, énergie chère, énergie de luxe, énergie payable en devises. Cette option surprenante ne se traduit pas en effet en termes budgétaires dans les prévisions financières de votre département. Il n'en va pas de même pour ce qui est des économies d'énergie qui constituent, comme on l'a dit, un « gisement » qui, pour l'instant, absorbe presque entièrement le solde des crédits de votre ministère.

Or, ainsi que cela est précisé à la page 22 de l'avis relatif à l'énergie, l'objectif de 40 millions de tonnes d'équivalent pétrole économisées en 1990 par rapport à 1981 est ambitieux et il supposerait que soient réalisées dès 1982 des économies supplémentaires supérieures à 4 millions de T. E. P.

Le rapporteur souligne qu'il faudrait consacrer à un tel objectif 40 à 50 milliards de francs chaque année, c'est-à-dire 4 000 à 5 000 milliards de centimes ! Ce chiffre fabuleux doit retenir un instant notre attention car il est sans commune mesure avec la dotation budgétaire allouée à l'Agence pour les économies d'énergie qui s'élève à un milliard en autorisations de programme. Ce chiffre fabuleux n'est-il pas trop élevé ? Est-il raisonnable de réaliser des économies à n'importe quel prix ?

Si un dérapage de 10 p. 100 seulement se produit dans votre programme d'économie, ce sont 4 millions de T. E. P. qui feront défaut en 1990, et qu'il faudra bien entendu importer sous forme de pétrole coûteux en devises. Or ces 4 millions de T. E. P. ne représentent même pas ce qu'auraient produit les trois tranches nucléaires que vous avez pris la lourde responsabilité de supprimer dès votre arrivée au pouvoir. Je soulignerai donc, une fois encore, que votre politique nucléaire est en totale contradiction avec les objectifs industriels de progrès économique et de développement de l'emploi que vous affichez.

Notre industrie nucléaire est une industrie française à plus de 90 p. 100 ; c'est une industrie dont les approvisionnements sont sûrs ; c'est une industrie dont la sécurité de fonctionnement est sans égal : le fonctionnement de deux cents réacteurs pendant dix ans n'a pas entraîné une seule perte de vie humaine. Cette industrie peut en outre être source irremplaçable de progrès technologique et d'exportation. Or c'est une industrie dont vous avez délibérément décidé de ralentir le progrès. Les deux rapporteurs spéciaux ont d'ailleurs souligné que la dotation budgétaire accordée à E. D. F. dans le budget des charges communes, que nous avons examinée ce matin, est en diminution de 12,5 p. 100 par rapport à 1981.

On ne peut pas prétendre développer l'industrie de la France lorsque l'on s'attache, comme le fait le Gouvernement, à renchérir le coût de l'énergie. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

**M. le président.** La parole est à M. Georges Sarre.

**M. Georges Sarre.** Mesdames, messieurs, je traiterai des priorités de la politique industrielle qu'auraont à servir les entreprises nationalisées et le secteur public.

L'extension du secteur public et les nationalisations qui viennent d'intervenir ont d'abord pour objet d'impulser une stratégie industrielle nouvelle pour sortir de la crise. Je note d'ailleurs avec satisfaction la progression forte des crédits consacrés dans ce projet de budget aux interventions générales de politique industrielle qui sont sept fois plus importants en volume qu'en 1981.

En ce qui concerne le nouveau secteur public, il serait nécessaire de bien préciser les rôles. Les entreprises qui viennent d'être nationalisées doivent conserver leur autonomie de gestion. Elles devront conquérir initiative et responsabilité. Cela est bien clair, mais cela ne signifie pas laisser-aller ou balkanisation du secteur public auquel il faut au contraire proposer des orientations claires. Trois grands axes doivent être suivis.

Il s'agit, en premier lieu, de renforcer l'industrie française sur le marché intérieur. L'évolution du taux de pénétration dans certains secteurs est extrêmement préoccupante. Nous

payons très cher la politique passée ainsi que la résignation passive devant les conséquences néfastes d'une nouvelle division internationale du travail.

Il est grand temps de reprendre notre avenir industriel en mains. Je souhaiterais donc que vous nous précisiez de quelle manière vous entendez mettre le nouveau secteur public au service de la politique de reconquête des filières et de reconquête du marché intérieur ; je pense, en tout premier lieu, au textile, au cuir et à la chaussure, au bois et au papier-carton, au poids lourd et à la machine-outil.

En second lieu, il nous faut développer la présence de l'industrie française dans tous les secteurs stratégiques. L'augmentation de plus de 36 p. 100 des autorisations de programme touchant à la politique informatique est significative et très satisfaisante. En cette matière également je vous demande, monsieur le ministre de l'Industrie, comment vous envisagez la contribution du nouveau secteur public à cet effort dans les domaines de l'électronique, de l'aéronautique, des instruments de précision, car ces trois secteurs d'activité me paraissent prioritaires. La nationalisation des cinq grands groupes industriels fournit un outil considérable qu'il faut utiliser pleinement.

En troisième lieu, la politique industrielle nouvelle qu'il faut à notre pays doit s'attacher à l'expansion des industries de pointe. L'industrie de l'espace, celle de la télématique, la bio-industrie ou l'exploitation des océans, préparent la croissance et l'emploi de demain. Le démarrage du programme « nodules », relatif à l'étude des gisements marins et qui est prévu à ce budget, ouvre une voie importante pour l'avenir.

Dans ce domaine des industries de pointe, il sera indispensable que le secteur public joue un rôle moteur. Les investissements nécessaires doivent en effet être dégaugés au plus tôt pour impulser une logique industrielle soustraite aux impératifs de profit immédiat et opérant, sur le moyen et le long terme, au service de la croissance et de l'emploi.

Pour mettre en œuvre ces trois priorités — reconquête du marché intérieur, présence dans les secteurs stratégiques et développement des secteurs de pointe — les groupes qui viennent d'être nationalisés, ainsi que le secteur public déjà existant, devront mettre en œuvre une politique industrielle volontariste. Les chemins de l'autonomie de gestion et ceux de la nécessaire planification industrielle se croiseront précisément dans les entreprises nationales.

Nous avons souvent souligné, tout au long du débat sur les nationalisations, qu'il ne s'agissait pas de nationaliser par plaisir ou par dogme, mais de forger les outils pour sortir de la crise.

De la même façon, certains actifs industriels des holdings financiers peuvent être utiles à cette stratégie ; il faudra les conserver. D'autres le sont moins ; on pourra les rétrocéder.

L'essentiel est la politique industrielle nouvelle. Il est nécessaire maintenant d'entrer davantage dans le détail.

Ce projet de budget éclaire bien la volonté du Gouvernement, mais je crois utile aujourd'hui, monsieur le ministre, que vous précisiez mieux la manière dont s'articuleront cette stratégie industrielle et les groupes récemment nationalisés.

Car ce qui fait notamment la différence entre les nationalisations de 1945 et celles de 1981, c'est qu'aujourd'hui il ne s'agit plus de services publics. Il ne s'agit pas d'électrifier les campagnes ou d'unifier le réseau de chemin de fer. Les futures entreprises publiques doivent acquérir la maîtrise des technologies avancées et les mettre en œuvre avec des moyens industriels, commerciaux et financiers compétitifs, sur un marché international ouvert.

La maîtrise des technologies, l'indépendance dans les secteurs stratégiques, sont nos moyens pour sortir de la crise. Si nous voulons que le nouveau secteur public mette en œuvre cette politique, il faut d'abord qu'il la comprenne.

C'est pourquoi, monsieur le ministre, je souhaite que vous explicitiez davantage cette conception des relations entre l'Etat et le secteur public, tel qu'il vient d'être élargi. Nous sommes là, en effet, au cœur du processus de changement que nous avons engagé.

Nous savons aussi que nous avons deux lignes de crête : notre marché intérieur, et l'immense marché européen.

Monsieur le ministre, face aux entreprises qui, hélas ! continuent de fermer, face à un pays qui attend que les choses changent vraiment et que ce changement passe dans la réalité des faits, nous vous faisons pleinement confiance pour aller de l'avant. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

**M. le président.** La parole est à M. Portheault.

**M. Jean-Claude Portheault.** Avant d'aborder le budget de l'énergie et plus précisément l'un de ses points forts, c'est-à-dire les économies d'énergie, j'aimerais vous interroger, monsieur le ministre, sur deux points : l'un concerne la procédure de réouverture des sites nucléaires « gelés », et l'autre, les problèmes liés à la situation de l'industrie pétrolière.

Conformément à ses engagements, le Gouvernement a consulté l'ensemble des collectivités locales concernées par la réouverture des sites nucléaires gelés.

Quand, monsieur le ministre, pourrez-vous nous présenter la liste des sites définitivement retenus ?

En outre, afin de permettre à la nouvelle citoyenneté de s'exercer également dans le domaine de l'énergie, un certain nombre de procédures, telles que l'enquête d'utilité publique, vont faire l'objet de réformes. A ce sujet, monsieur le ministre, pouvez-vous nous dire où en est la réflexion menée jusqu'à présent en la matière ?

Le deuxième point sur lequel je me permets de vous interroger concerne l'industrie pétrolière. Vous nous aviez annoncé qu'un prochain conseil des ministres débattrait de ces problèmes très rapidement. Pouvez-vous aujourd'hui nous faire part de vos réflexions à ce sujet, en particulier en ce qui concerne la politique des prix pétroliers, dont la presse nous informe quelle est en voie de redéfinition ?

J'aborderai maintenant la politique des économies d'énergie sous deux aspects principaux : d'une part, la maîtrise de l'énergie dans le cadre d'une politique du logement adaptée et, d'autre part, la nécessité d'une exploitation décentralisée de ce que l'on a coutume d'appeler le gisement des économies d'énergie.

Le programme d'indépendance énergétique que nous avons adopté, monsieur le ministre, lors du débat sur l'énergie a donné la priorité à cette politique des économies d'énergie.

L'objectif est, rappelons-le, à l'horizon 1990, d'économiser 40 millions de tonnes équivalent pétrole par rapport à la consommation de 1981, près de la moitié de ce gisement étant lié à la maîtrise des consommations dans les secteurs résidentiel et tertiaire.

C'est un programme ambitieux, auquel je souscris totalement. Sa mise en œuvre nécessite une politique volontariste, privilégiant les investissements, et elle exige également la remise en question des modalités actuelles d'intervention de l'Etat et des organismes publics spécialisés.

A cet égard, votre budget, monsieur le ministre, bien qu'il ne permette qu'une vue partielle de la politique énergétique sur ce point, fait apparaître une évolution des crédits budgétaires, révélatrice d'un changement de politique.

La dotation globale de l'agence pour les économies d'énergie passe ainsi de 660 millions de francs en 1981 à 1 milliard de francs en 1982 soit une progression de 59 p. 100 par rapport à 1981.

Vu l'insuffisance des moyens alloués à l'agence, que l'on a pu constater jusqu'à présent, ce « bond en avant » est tout à fait satisfaisant. Cependant une remarque s'impose : aucune création d'emploi n'est prévue pour 1982. Ne pourrait-on craindre que, dans ces conditions, les crédits attribués ne soient sous-utilisés ?

L'effort budgétaire consenti en faveur de l'agence pour les économies d'énergie est complété par des mesures fiscales inscrites dans la loi de finances, notamment une déduction spécifique de 8 000 francs par logement.

Ces mesures prévues dans le cadre budgétaire vont dans le bon sens, mais il est nécessaire d'aller plus loin pour que les objectifs visés puissent être réalisés.

Une politique d'économies d'énergie volontariste ne doit-elle pas s'appuyer sur une réglementation adéquate ? Je prendrai un exemple : les associations de locataires représentatives, prévues par le projet de loi relatif aux droits et obligations des locataires et des bailleurs, dont nous aurons à débattre bientôt, pourraient inviter les propriétaires à effectuer des travaux d'économie d'énergie ; les locataires pourraient contester les charges de chauffage quand les logements loués ne respectent pas les normes minimales d'isolation.

J'ai pris connaissance avec intérêt du projet de décret dit « solaire », actuellement à l'étude au ministère de l'urbanisme et du logement. Il aurait pour objectif, d'une part, de promouvoir des techniques nouvelles pour réduire les dépenses d'énergie — à ce propos, un label « haute isolation », correspondant aux normes d'isolation pour le chauffage tout électrique, pourrait être rendu obligatoire — et, d'autre part, de maximaliser les apports solaires passifs, orientations qui ne vont pas manquer d'entraîner des bouleversements dans les techniques de construction.

Je ne peux qu'être d'accord avec une telle initiative, car s'il est important de surmonter les obstacles liés aux intérêts divergents des utilisateurs — propriétaires et locataires notamment — il est également nécessaire d'obtenir, en amont, une participation active des professionnels afin que tous les acteurs soient concernés par la mise en œuvre de cette politique à la fois ambitieuse et réaliste.

J'en viens maintenant à l'importance déterminante de la décentralisation dans la politique en faveur des économies d'énergie.

La région est le cadre privilégié pour mettre en place un programme énergétique décentralisé et pour permettre une meilleure expression de l'ensemble des ressources et des besoins.

A ce titre, un système de recensement des données énergétiques régionales fonctionne actuellement dans certaines régions. Il permet de comptabiliser la production, la consommation et les flux interrégionaux. Son existence favorisera l'élaboration des plans énergétiques régionaux dont la mise en place a été décidée ici même.

Anticipant sur les futurs projets de loi relatifs aux compétences et aux ressources régionales, pouvez-vous dès à présent, monsieur le ministre, nous donner les grandes lignes des contenus et des modes de financement de ces plans énergétiques régionaux ?

En outre, afin de permettre aux régions d'assurer leur mission en matière de politique énergétique décentralisée, il est prévu la création d'un outil spécifique d'intervention : l'agence régionale pour l'énergie. Pouvez-vous nous préciser quels seront sa nature juridique, son rôle, son domaine d'intervention et ses moyens d'action ?

Un mode d'articulation avec l'action des agences pour les économies d'énergie devra être trouvé. Il semblerait également souhaitable que soient mises en place des « antennes » dans les départements ou des cellules opérationnelles « énergies » comme l'avait suggéré mon collègue Raymond Douyère lors du débat sur l'énergie.

Mes collègues socialistes et moi-même sommes convaincus, monsieur le ministre, de la nécessité d'offrir une place importante aux économies d'énergie et aux énergies renouvelables, dont la gestion est régionale et locale.

Seule la mise en œuvre de la décentralisation permettra de mobiliser régions, départements, communes, services publics et citoyens, pour atteindre nos prévisions, pour assurer notre indépendance énergétique, pour réussir cette stratégie de mobilisation générale préconisée dans le rapport Quilès en conclusion des travaux de la mission d'information parlementaire sur l'énergie.

En ce sens, la politique menée s'inscrit parfaitement dans notre conception de la démocratie et du socialisme, et dans votre volonté d'associer énergie et démocratie. L'ensemble de votre budget, monsieur le ministre, traduit bien les réorientations que nous avons votées ici même.

Je ferai tout de même part d'une petite déception. Elle concerne la géothermie. En effet, de 60 millions de francs dans la loi de finances de 1981, les crédits accordés étaient portés par la loi de finances rectificative de juillet à 87 millions de francs dont 7 pour la D. A. T. A. R. Or, le projet de budget pour 1982 ne prévoit que 85 millions de francs. Cette stagnation est d'autant plus fâcheuse que ce budget ne permettra de réaliser qu'une vingtaine d'opérations, alors que quarante sont actuellement prêtes à être réalisées.

Je souhaite donc, monsieur le ministre, qu'aussi rapidement que possible cette situation puisse être améliorée.

**M. Pierre Weisenhorn.** Très bien !

**M. Jean-Claude Portheault.** Cependant, mes amis socialistes et moi-même voterons ce budget, d'autant plus que le programme de maîtrise des consommations sera — comme le souligne le rapport Hugon — de par l'importance des investissements à réaliser, largement créateur d'emplois, que ces emplois concerneront principalement les petites et moyennes entreprises, les petites et moyennes industries et qu'il entrainera pour les consommateurs une diminution des charges afférentes au logement dans le budget des familles et donc une augmentation de leur pouvoir d'achat. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

**M. le président.** La parole est à M. Tranchant.

**M. Georges Tranchant.** Tout l'esprit de ce projet de budget de l'industrie pour 1982 tient dans cette phrase inquiétante du rapporteur spécial de la commission des finances qui dénonce « le libre fonctionnement des mécanismes de l'économie libérale » pour expliquer les difficultés de notre économie.

Il faut donc que nos concitoyens, qui sont tous des agents économiques chacun à leur niveau, sachent où votre politique va les conduire.

C'est bien la suppression du libéralisme économique que vous annoncez avec ce budget interventionniste, financé en totalité par les nouvelles charges qui pèsent sur les entreprises. A qui ferez-vous croire qu'une augmentation de 52 p. 100 du budget de l'industrie prouve la volonté de ses auteurs de mettre en place une reprise significative de l'activité économique, alors que partout vos amis politiques fustigent les chefs d'entreprise et que votre majorité parlementaire vote jour après jour des mesures qui accroissent les charges des entreprises, pénalisant leur compétitivité ?

Votre projet de budget est d'environ 14 milliards de francs, dont 5 milliards de subventions aux Charbonnages de France. Mais il faut se souvenir que la semaine dernière la majorité de cette assemblée a accru les prélèvements fiscaux sur les entreprises de plus de 10 milliards de francs. On redonne à grand bruit d'une main ce que l'on a pris de l'autre, encore qu'une grande part des subventions ira vraisemblablement au secteur nationalisé.

Quelles sont les grandes orientations avouées de votre projet de budget ? L'emploi, la reconquête du marché intérieur et les bienfaits des nationalisations sur les petites et moyennes industries.

Développer l'emploi industriel restera, à mon avis, un vœu pieux si vous ne donnez pas aux entreprises les moyens de leur compétitivité en mettant un terme à la progression de leurs charges. Comment vouloir à la fois augmenter les impôts, les charges salariales et sociales, réduire le temps de travail sans diminution des rémunérations et attendre des industriels français un optimisme qui les pousserait à investir et à embaucher ? Je pense qu'ils feront plutôt une année sabbatique.

La reconquête du marché intérieur appelle les mêmes arguments, à moins de nier l'existence d'un marché mondial sur lequel un seul critère demeure, celui de la compétitivité. Je vous rappelle que nous avons les charges sociales les plus élevées du monde, que nous connaissons le syndicalisme politique, que nous instituons peut-être les trente-cinq heures et une cinquième semaine de congés payés, que nous appliquons l'impôt sur l'outil de travail, que nous connaissons la fraude sociale, car nous avons, hélas ! des faux chômeurs dans ce pays et je le déplore !

**M. Gustave Ansart, président de la commission de la production et des échanges.** C'est une insulte aux chômeurs !

**M. Robert Montdargent.** Un peu de décence, monsieur Tranchant !

**M. Georges Tranchant.** Vous déployez d'énormes talents pour réprimer la fraude fiscale et vous avez raison, mais s'il est logique que certains paient ce qu'ils doivent au pot commun, il est inconcevable que d'autres le volent impunément !

**M. Robert Montdargent.** C'est scandaleux !

**M. Georges Tranchant.** C'est une réalité, messieurs !

**M. André Billardon, rapporteur pour avis.** Vous, vous n'avez rien fait contre ceux qui ont bradé l'outil de travail en France !

**M. Georges Tranchant.** Que cela vous plaise ou non, c'est une réalité ! Vous n'avez rien fait contre les faux chômeurs ni contre les chômeurs professionnels ! (Protestations sur les bancs des socialistes et des communistes.)

**M. André Billardon, rapporteur pour avis.** Vous préférez vendre aux Japonais !

**M. Georges Tranchant.** Il n'y a pas de faux chômeurs là-bas ! Ici, il y a des professionnels que vous soutenez !

**M. André Billardon, rapporteur pour avis.** A juste titre !

**M. Georges Tranchant.** C'est moi qui ai raison !

Plusieurs députés socialistes et communistes. Mais non !

**M. le président.** Poursuivez, monsieur Tranchant !

**M. Georges Tranchant.** Le franc, le chômage, les faillites, prouvent, nélas ! que ce n'est qu'un début !

De nombreux députés socialistes et communistes. Grâce à vous !

**M. André Billardon, rapporteur pour avis.** Vous ne convaincrez personne !

**M. Georges Tranchant.** Surtout pas vous !

**M. André Billardon, rapporteur pour avis.** Certainement pas ! Car vous avez bradé l'outil de travail.

**M. Alain Rodet, rapporteur spécial.** Pourquoi la B. N. P. vous a-t-elle coupé les crédits ?



**M. Philippe Séguin.** M. Billardon l'a déjà passé par profits et pertes !

**M. le président.** Je vous en prie, mes chers collègues, seul M. Tranchant à la parole.

**M. Georges Tranchant.** Les nationalisations entraîneront-elles réellement une amélioration significative de la situation des petites et moyennes entreprises ?

**M. Guy Bêche.** Oui, et vous le savez !

**M. Georges Tranchant.** Non, jusqu'à présent, les sous-traitants des entreprises nationales n'étaient pas plus heureux que ceux dont les donneurs d'ordres appartenaient au secteur privé. Tout au contraire, l'absence de tout impératif de rentabilité dans le secteur public faussera, d'une part, le jeu de la concurrence et, d'autre part, engendra, par le biais des subventions, des charges nouvelles pour le contribuable, c'est-à-dire en grande partie pour l'entreprise. On assistera en France à un double mouvement : la prédominance d'un secteur nationalisé qui constituera — mais à quel prix ! — le fleuron de notre économie et, à côté de ces géants, la « gueussaille » des petites et moyennes entreprises, écrasées de charges, mais restant l'objet de la sollicitude de leurs bourreaux. (Exclamations sur les bancs des socialistes.)

Tel est, à très court terme, le sort qui sera le nôtre, celui d'une économie affaiblie par l'excès de redistribution et de transferts, au nom d'un maintien de l'emploi aléatoire, assuré par la manne des fonds publics, distillé par un labyrinthe d'aides de toutes sortes et plus complexes les unes que les autres.

Augmenter les dépenses publiques comme vous êtes en train de le faire, même dans le domaine de l'industrie, prouve à quel point vous jetez les bases d'un système économique assisté, déresponsabilisé, dans lequel les unités de production adopteront des comportements de plus en plus éloignés des impératifs de la loi du marché.

**M. le président.** Veuillez conclure, monsieur Tranchant.

**M. Georges Tranchant.** Comme vous n'avez pas de véritable stratégie industrielle — c'est le Plan qui le précise — ces crédits serviront à parer au plus pressé, selon les difficultés de telle ou telle région, entreprise ou branche d'activité, mais sans que l'on recherche les véritables moyens de maintenir l'industrie française.

Comment ce projet de budget sera-t-il relié au plan intérimaire que nous examinerons ici au mois de décembre prochain ? Comment se prononcer valablement sur les crédits de l'industrie sans connaître les grandes lignes de ce mini-plan ? Comment faire comprendre aux Français votre volonté de stimuler l'investissement productif, alors que dans cette même loi de finances, vous limitez l'aide fiscale à l'investissement dans des proportions considérables en retenant comme critère supplémentaire le maintien de l'emploi ? Autrement dit, le Gouvernement réserve les aides à ceux qui ne connaissent pas de difficultés, qui auront conservé le même volume d'activité et les mêmes effectifs. Pour les autres, pas d'aide à l'investissement. Telle est évidemment votre logique. C'est comme pour l'impôt sur le capital.

Je terminerai par un pronostic (Exclamations sur les bancs des socialistes)...

**M. Robert Montdargent.** Ce sont les Japonais qui le proposent ?

**M. Georges Tranchant.** ...que j'avance sans grand risque de me tromper, messieurs de la majorité, à la lumière, si je puis dire, des quelques données de ce projet de budget. Votre politique économique, notamment dans le domaine industriel, aboutira à affaiblir l'ensemble de l'appareil productif en l'accablant de multiples charges et de contraintes nouvelles...

**M. Alain Rodet, rapporteur spécial.** Vous êtes orfèvre !

**M. Georges Tranchant.** ...au profit d'un système d'assistance dont vous aurez la maîtrise totale par le biais des circuits de financement étatisés et par le jeu des subventions. Ce projet de budget marque bien le début d'un processus d'interventionnisme à outrance...

**M. Guy Bêche.** Il se répète !

**M. Georges Tranchant.** ...conforté par la nationalisation du crédit, des secteurs industriels de pointe et de la planification rigide que vous mettez en place.

**M. le président.** Concluez, monsieur Tranchant !

**M. Georges Tranchant.** Je ne m'engagerai pas dans votre politique de collectivisation et d'affaiblissement de la France. Je voterai avec mes amis de l'opposition contre ce projet de

budget. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française. — Exclamations sur les bancs des socialistes.)

**M. le président.** La parole est à Mme Lecuir.

**Mme Marie-France Lecuir.** « L'énergie solaire est une énergie qui n'en finit pas de naître » constataient les participants aux états généraux du solaire à Arc-et-Senans en septembre dernier, alors que justement les énergies renouvelables sont « les énergies de la responsabilité, les énergies de la responsabilisation », disaient-ils encore.

Faisant nôtre non seulement la formule, mais aussi la volonté de la mettre en œuvre très concrètement, nous nous félicitons des mesures qu'a prises le Gouvernement pour aller dans ce sens. Dès ce budget pour 1982, l'effort est sans précédent.

Les primes à l'amélioration des logements à usage locatif et à occupation sociale seront augmentées ainsi que les prêts bonifiés, les aides de l'agence nationale pour l'amélioration de l'habitat et la déduction fiscale. D'autres aides aux économies d'énergie et aux investissements pour énergies renouvelables croissent aussi considérablement, notamment celles du commissariat à l'énergie solaire.

Remarquons cependant que la déduction fiscale de 8 000 francs plus 1 000 francs par enfant à charge et le compte épargne-énergie aideront les propriétaires de logements qui sont déjà assez aisés pour être imposables et pour être capables de financer d'importants travaux dans leur maison.

Dans un proche avenir, les agences régionales pour l'énergie et les objectifs du plan intérimaire seront les moteurs de votre politique d'énergies nouvelles. Mais nous sommes déçus de ne trouver ni dans les budgets ni dans le compte rendu de votre audition par la commission, monsieur le ministre chargé de l'énergie, la marque d'une volonté et des moyens de développer l'énergie solaire comme une énergie à part entière.

Que pensez-vous de la suggestion de préparer une loi-programme du développement de l'utilisation de l'énergie solaire dont l'application serait échelonnée sur plusieurs années ?

Outre les économies évidentes d'énergie, le solaire a l'avantage d'être absolument décentralisé, d'être créateur d'emplois et de pouvoir être mis en œuvre par de petites et moyennes entreprises et même par des artisans.

Énergie qui a la faveur du public, le solaire risque de décevoir si les réalisations ne sont pas de bonne qualité, si la maintenance est mal assurée, si les surcoûts d'investissements ne sont pas compensés très vite par les économies, si l'utilisateur n'est pas aussi bien protégé que pour les autres moyens traditionnels. En effet, si la recherche est bien aidée, elle reste dispersée, trop souvent éloignée de l'utilisateur, qu'il soit le client privé ou collectif, l'installateur, le producteur de capteurs ou de chauffe-eau solaires.

La production du matériel solaire est balbutiante. Des entreprises de chauffe-eau solaires ont dû fermer, les matériaux nécessaires ne sont pas disponibles. N'y a-t-il pas possibilité, par le moyen des nationalisations, de pousser cette industrie du solaire ? En effet, plusieurs filiales des grandes sociétés que nous sommes en train de nationaliser sont des fournisseurs du bâtiment. Quelles orientations leur donnerons-nous ? La constitution d'une société nationale d'études et de production des composants pour le solaire n'est-elle pas souhaitable ? Elle donnerait au commissariat à l'énergie solaire la structure de mise en œuvre d'une politique volontariste du solaire.

Nous souhaitons aussi savoir, monsieur le ministre, si vous avez fait étudier la proposition de loi n° 2126 que le groupe socialiste avait déposée en 1980, et qui tendait à imposer que tout projet de bâtiment public comporte une variante solaire pour la production d'eau chaude ?

Je voudrais dès maintenant présenter quelques propositions qui dynamiseraient ce secteur : généraliser le subventionnement du surcoût de 30 000 francs établi pour le concours des 5 000 maisons solaires ; majorer les prêts logement pour les installations solaires ; aider la recherche architecturale pour combattre *a priori* l'esthétique qui existe encore contre le solaire, qu'il soit fondé ou non ; former des techniciens du solaire et du bioclimatique parmi les chômeurs, comme l'agence pour les économies d'énergie va former des diagnostiqueurs d'économies d'énergie ; créer une caisse nationale des économies d'énergie ; intégrer aux critères d'attribution des permis de construire l'utilisation du site et l'exposition au soleil ; organiser une campagne de promotion du solaire qui le sorte de sa marginalité.

Dans le cadre de cette campagne, E. D. F. pourrait montrer l'exemple en modifiant sa tarification. En effet, son système fondé sur la puissance souscrite et non sur la consommation

réelle pousse à la consommation d'énergie. Notre collègue M. Vidal a comparé le cas de cinquante logements collectifs à chauffage solaire et appoint électrique et celui de cinquante logements collectifs « tout électrique » du même office d'H.L.M., de même architecture, de même isolation et habités par des locataires de même milieu social: les « solaires » économisent 50 p. 100 d'énergie par rapport aux « électriques » mais ne réalisent que 10 p. 100 d'économie financière, alors que le chauffage d'appoint est fort peu utilisé, ces habitations étant situées à Carcassonne.

**M. le président.** Je vous prie de conclure, ma chère collègue.

**Mme Marie-France Lecuir.** Les utilisateurs de l'énergie solaire sont donc pénalisés. Le système de tarification d'E.D.F. est-il si difficile à modifier ?

Ces propositions ne sont pas toutes très coûteuses, certaines ne coûtent même rien, les mettez-vous en œuvre et quand ? (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

**M. le président.** La parole est à M. Bonrepaux.

**M. Augustin Bonrepaux.** Les orientations du budget de l'industrie ne conviennent tout particulièrement car elles traduisent une volonté de lutte pour l'emploi, pour la reconquête du marché intérieur et pour le maintien des petites et moyennes entreprises.

Si les mesures proposées se révèlent très positives pour les secteurs en difficulté, comme celui du textile et de l'habillement, elles ne sont malheureusement pas suffisantes.

Si l'on veut lutter efficacement contre la dégradation de cette industrie, il est urgent de mettre en œuvre un ensemble de mesures. J'ai entendu avec plaisir que c'était là votre préoccupation, monsieur le ministre de l'industrie. Pourtant la crise qui frappe le textile ne saurait être imputée à l'action du Gouvernement actuel, car la situation s'est aggravée régulièrement depuis 1974 malgré tous les avertissements. Lorsque les orateurs de l'opposition parlaient tout à l'heure de laxisme, ils critiquaient le gouvernement précédent, qu'ils ont soutenu et qui est responsable de cette aggravation. Car c'est bien la politique hésitante, incertaine, contradictoire du gouvernement Barre qui porte une immense responsabilité dans le démantèlement de cette branche et dans les licenciements qui s'ensuivent. C'est bien cette politique qui est responsable de l'augmentation du chômage, usible en particulier dans l'industrie textile qui emploie beaucoup de main-d'œuvre.

Monsieur le ministre, vous avez la lourde tâche, avec le Gouvernement, d'arrêter au plus tôt la dégradation de ce secteur. Il faut pour cela employer très rapidement des moyens exceptionnels dans trois directions prioritaires: le contrôle des importations, la réduction des charges salariales, la relance des investissements.

Le secteur textile est particulièrement touché par une concurrence étrangère déloyale qui s'accroît progressivement: les taux de pénétration sont passés de 37 p. 100 en 1975 à 51 p. 100 en 1980. Certes, la solution de ce problème dépend essentiellement d'une bonne négociation de l'accord multifibre et nous attendons beaucoup de votre fermeté pour assurer la sauvegarde de notre marché intérieur. Mais il est aussi indispensable de renforcer les contrôles douaniers pour lutter contre les importations illicites car le développement de la fraude devient préoccupant, qu'elle soit le fait des pays en voie de développement ou de certains pays de la Communauté. A cet égard, je dois appeler votre attention sur la concurrence déloyale pratiquée par l'Italie à l'égard des tissus cardés venant de la région Midi-Pyrénées, et plus précisément de Castres dans le Tarn et de Lavelanet dans l'Ariège. Les importations en provenance de ce pays devraient faire l'objet de contrôles plus stricts car dans 50 p. 100 des cas elles révèlent des irrégularités qu'il faut sanctionner plus sévèrement.

Les difficultés du textile proviennent aussi des coûts d'exploitation élevés qui le placent dans une situation d'infériorité. Les écarts de salaires horaires sont considérables par rapport aux pays en voie de développement et très importants aussi par rapport à nos concurrents italiens dont les charges effectives sont bien inférieures aux taux annoncés officiellement, en raison d'une fraude que confirment tous les rapports. Il est donc indispensable de procéder très rapidement à un allègement des charges salariales du secteur textile-habillement pour le rendre plus compétitif et, par là-même, pour défendre l'emploi.

Enfin, le besoin d'investissement, indispensable à la modernisation de l'outil de travail et à sa compétitivité, reçoit une réponse très positive dans le projet de budget grâce à une augmentation significative des crédits. Toutefois, les petites et moyennes entreprises rencontraient jusqu'à présent des difficultés pour avoir accès aux aides de l'Etat, en raison d'une

centralisation très poussée et de la complexité des critères d'attribution. Aussi, faut-il simplifier les procédures d'attribution par une décentralisation des décisions qui permettrait d'avoir une meilleure connaissance du tissu industriel et de ses besoins.

Ces premières mesures, extrêmement urgentes, ne doivent pas faire oublier d'autres questions tout aussi importantes comme la réforme de la taxe professionnelle instituée par l'ancienne majorité sur des bases iniques qui pénalisent les entreprises de main-d'œuvre, la nécessaire réforme des circuits de commercialisation, l'augmentation du pouvoir d'achat des travailleurs et leur participation à la vie de l'entreprise.

Malgré l'immensité de la tâche, l'orientation de votre budget, monsieur le ministre, doit redonner espoir à l'industrie textile car il signifie que vous entendez lui consacrer des moyens exceptionnels et que la défense de ce secteur aura toute sa place dans la lutte pour l'emploi. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

**M. le président.** La parole est à M. Mayoud.

**M. Alain Mayoud.** Mesdames, messieurs, mes chers collègues, le vote des crédits consacrés à l'industrie revêt une importance toute particulière dans le contexte politique nouveau créé il y a quelques mois. Notre pays depuis lors s'est enfoncé un peu plus dans la crise économique, et les seuls agents véritables d'un redressement, observent avec une inquiétude accrue que la loi de finances pour 1982 n'apporte aucune réponse véritable à leurs préoccupations.

Au-delà des chiffres propres au ministère de l'industrie, en augmentation sensible, il est vrai, c'est l'ensemble de la loi de finances qui souffre d'une très mauvaise orientation, dans un environnement dégradé par les choix généraux du Gouvernement.

**M. Claude Germon, rapporteur spécial.** Et les exportations de capitaux ?

**M. Alain Mayoud.** On pourrait parler de la banque Lazard et de quelques autres.

Observons à ce jour la situation faite aux entreprises industrielles. La caractéristique majeure est celle de la détérioration des conditions de la production. Non seulement les grands équilibres macro-économiques ont été rompus, mais encore des pénalisations nouvelles contenues dans le budget vont peser sur les entreprises.

D'abord la rupture des grands équilibres macro-économiques. La première manifestation d'une cassure peut être trouvée dans le « réaménagement » monétaire du 4 octobre dernier. Cette mesure a été présentée comme un « ballon d'oxygène » pour nos entreprises, grâce au décrochage de 8,5 p. 100 du franc par rapport au Deutsch Mark. En fait, à moyen terme, elle va jouer comme un facteur de ralentissement de l'inflation chez notre voisin et joue déjà comme un accélérateur chez nous; 1,2 p. 100 de hausse des prix en octobre. Compte tenu d'une différence d'inflation de huit ou neuf points annuels entre la France et son principal partenaire commercial, compte tenu de l'importance considérable de notre déficit budgétaire, notre situation monétaire va redevenir brûlante. Une nouvelle dévaluation paraît d'ores et déjà inéluctable.

Certes, une timide reprise de la production industrielle semble se faire jour. Mais ne nous leurrions pas: c'est un effet purement mécanique et limité des mesures prises en été ou de la reconstitution des stocks. Dans le même temps, les ventes de biens d'équipement stagnent et les investissements continuent de s'affaïsser au rythme de l'amenuisement des marges de nos entreprises.

Comment pourrait-il en être autrement vu le niveau actuel des taux d'intérêt, la sévérité de l'encadrement du crédit, le blocage partiel des prix ?

Les entreprises françaises subissent donc depuis plusieurs mois des contraintes extérieures de plus en plus négatives qui, pour résumer d'un mot, tiennent à la défiance généralisée que les acteurs économiques internationaux accordent à l'expérience socialo-communiste, que vous cautionnez, monsieur le ministre de l'industrie.

A ce handicap, M. le ministre chargé du budget a soigneusement veillé à en ajouter d'autres. On pénalise une fois encore notre industrie. J'ai pu me livrer à une estimation saisissante des incidences des mesures budgétaires nouvelles sur les entreprises: impôt sur l'outil de travail pour les entreprises industrielles: 1,5 milliard; taxation des frais généraux: 4,5 milliards; réduction de la provision pour investissement fiscalement déductible au titre de l'intéressement: 1 milliard; taxation des banques: 1,5 milliard; majoration de la redevance des mines d'hydrocarbures: 1 milliard; manque à gagner résultant de la restriction de l'aide fiscale à l'investissement: 4 milliards.

A cela, il faudrait ajouter le nouveau régime fiscal des profits de construction, les restrictions à l'article 812 du code général des impôts, le prélèvement sur les entreprises de travail temporaire, la taxation exceptionnelle des sociétés d'assurance, la taxe sur le fuel lourd. J'en passe et des meilleures.

Au total, c'est une ponction supplémentaire d'au moins 15 milliards de francs qui va s'exercer sur notre appareil de production. C'est à cette aune qu'il faut juger la portée réelle des 5,8 milliards figurant dans les crédits de l'industrie au titre des « encouragements, interventions et subventions aux entreprises d'intérêt national ».

Toutes les conditions d'une nouvelle détérioration de notre capacité industrielle sont donc réunies. La pénétration des produits étrangers risque de s'accroître. L'amenagement des marges des entreprises, la faiblesse de l'autofinancement qui en découle au moment où le niveau des taux d'intérêt rend très difficile le recours à l'emprunt vont conduire à une nouvelle réduction des investissements. Notre compétitivité s'en trouvera amoindrie tandis que les coûts de production vont s'alourdir encore. Je mentionne ici, pour mémoire, que selon les estimations, la hausse moyenne du montant de la taxe professionnelle en 1982 s'élèvera à plus de 13,5 p. 100, alors que le Président Mitterrand avait annoncé un réaménagement rapide dès sa prise de fonctions et que les cotisations sociales vont grever de façon accrue les trésoreries des entreprises et des revenus des salariés.

A l'inverse de ce qui nous est présenté aujourd'hui, une politique industrielle à la mesure de la crise devrait s'appuyer sur trois éléments que je voudrais évoquer.

La première condition pour sortir de la crise repose sur l'existence d'une véritable stratégie industrielle, cohérente et volontariste.

L'Assemblée nationale, du moins la majorité, vient d'adopter le projet de loi de nationalisation. Or, ainsi que les débats l'ont montré, aucun critère autre qu'idéologique n'a été avancé, aucune logique industrielle n'a été mise en avant. L'Etat se trouve aujourd'hui directement et massivement engagé dans la gestion d'un énorme secteur économique sans avoir, à aucun moment, défini ses finalités. Je pose donc clairement la question : quelle sera l'utilisation que l'Etat va donner au secteur nationalisé ? En quoi sera-t-il à même d'entraîner une reprise, de peser sur le niveau de l'emploi, de dynamiser le secteur des P.M.E. et P.M.I. ? Faute de réponse, ces nationalisations n'apparaîtront que comme de nouveaux boulets accrochés aux basques du secteur d'initiative privée.

Autre point : le secteur du textile et de l'habillement. Elu du Rhône, département terriblement touché par les difficultés structurelles et conjoncturelles de ces activités...

**M. Pierre-Bernard Cousté.** Et comment !

**M. Alain Mayoud.** ... je puis vous dire que nous attendons avec une impatience croissante la publication de ce fameux plan de sauvetage. Vingt-trois ans d'opposition auraient dû vous permettre de mettre rapidement en œuvre une nouvelle politique ! (*Exclamations sur les bancs des socialistes.*) Vous nous aviez promis ce plan de sauvetage pour l'automne. Or, il a été repoussé à la fin de l'année.

Certes, sa réalisation est largement tributaire de la signature des accords multifibres négociés en ce moment même au G.A.T.T., à Genève. Mais nous voudrions disposer de plus de gages sur la fermeté de la France et de ses partenaires européens. Ces accords multifibres devraient inclure la définition d'une durée plus longue d'application — de six à huit ans — une globalisation dans l'appréhension des flux, une limitation du taux d'accroissement annuel des importations, le dégagement de la notion de produits ultrasensibles là où un taux de pénétration important a été relevé, des clauses de sauvegarde à effet automatique et immédiat pour stopper les importations en cas de dépassement reconnu et, enfin, une panoplie de sanctions anti-détournement de trafic plus sévère.

**M. Pierre-Bernard Cousté.** Tout cela est indispensable !

**M. Alain Rodet, rapporteur spécial.** Ce n'est pas notre faute si le Marché commun est une passoire !

**M. Alain Mayoud.** Nous attendons toujours la mise en œuvre du rapport établi par la commission d'enquête sur le textile.

Au-delà du renouvellement de ces accords, la stratégie industrielle du Gouvernement français devrait s'attacher à limiter le soutien à l'investissement à l'étranger, à orienter les marchés publics de l'Etat vers les produits français et, de façon générale, à lancer des opérations promotionnelles d'envergure pour les textiles, les voilages et l'habillement français.

Cette action vigoureuse, que j'appelle de mes vœux, pour le textile-habillement est d'ailleurs à multiplier pour chacune des branches utilisant une main-d'œuvre nombreuse.

Deuxième condition d'une politique industrielle digne de ce nom : les pouvoirs publics devraient prendre le contre-pied de ce que j'ai dénoncé tout à l'heure, avec l'allègement des charges des entreprises. Je n'y reviens pas. Dans ce domaine, la philosophie économique du Gouvernement est si éloignée du simple bon sens que nous désespérons de pouvoir défendre l'équation : moins de charges et plus de compétitivité égalent relance et donc emploi.

La troisième et dernière condition est de nature psychologique : la confiance, cette confiance que M. le Premier ministre quêtait vainement lors du forum de *L'Expansion* auprès des responsables économiques. La confiance passe par le respect minimal de la fonction du chef d'entreprise — privée et non nationalisée —, par des engagements clairs de l'Etat et par une cohérence dans les propos et dans l'action, tous éléments qui, hélas ! font cruellement défaut à la mentalité socialiste.

**M. Alain Rodet, rapporteur spécial.** Oh bo boh !

**M. Alain Mayoud.** Le Président Giscard d'Estaing et M. Raymond Barre, pour rester dans la problématique du bilan cher à la nouvelle majorité, avaient au moins, pour leur part, défini leurs priorités...

**M. Alain Rodet, rapporteur spécial.** Tout à Taiwan et à Singapour !

**M. Alain Mayoud.** ... et avaient su être persévérants. Ce sont leurs efforts en profondeur qui vous permettent encore, aujourd'hui, de surnager. (*Exclamations et rires sur les bancs des socialistes.*)

Voilà, brièvement résumées, les conditions d'une politique industrielle dont je ne trouve aucune trace dans les propos de M. le ministre ou dans le projet de budget qui nous est proposé.

**M. Guy Bêche.** Vous ne savez pas lire !

**M. Alain Mayoud.** Je ne suis pas enseignant, et je ne suis pas allé à l'école longtemps.

**M. Guy Bêche.** Moi non plus, mais je sais lire quand même ! Les enseignants m'ont appris à lire. Vous avez dû fréquenter l'enseignement privé !

**M. Alain Mayoud.** Le seul discours du Gouvernement aux entreprises, c'est un peu : « Marche ou crève ! » J'ai peur que, dans quelques mois, il y ait beaucoup de victimes le long des routes. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** Mes chers collègues, le nombre de parlementaires présents en séance ce soir ne me paraît pas justifier de vigoureux affrontements verbaux. (*Sourires.*)

La parole est à M. Séné.

**M. Gilbert Séné.** Messieurs les ministres, mes chers collègues, mon intervention se situera au niveau des petites et moyennes industries qui représentent l'essentiel des activités industrielles du département que je représente et de sa région, entreprises qui, dans l'Hérault en particulier, sont très affectées par la crise.

Les petites et moyennes industries sont confrontées à des difficultés nombreuses dont l'allègement permettrait, dans bien des cas, une amélioration de la situation de l'emploi, soit en confortant des situations susceptibles de se dégrader si aucune mesure positive n'est apportée, soit en permettant un développement générateur d'emplois nouveaux.

Indépendamment des difficultés inhérentes à la conjoncture nationale et internationale, les problèmes auxquels se heurtent les P.M.I. résident à la fois dans le nombre des organismes susceptibles d'intervenir au niveau local ou national et dans la complexité des procédures, sans oublier la longueur des délais de décision avec, pour conséquence, que les mesures d'aide, si bonnes soient-elles, arrivent souvent alors que la situation de l'entreprise est irrémédiablement compromise.

C'est pourquoi, de plus en plus, les P.M.I. s'adressent aux collectivités locales et, plus particulièrement, aux départements qui sont sollicités, soit directement, soit par des organismes les plus divers — communes, Codefi, sociétés de développement régional, chambres consulaires — en vue de fournir des moyens financiers pour favoriser la création et le maintien d'entreprises sans que, dans la plupart des cas, le département puisse disposer des moyens d'une connaissance approfondie de la situation ni du contrôle de l'utilisation finale des crédits qu'il accorde.

Dès maintenant, et sans attendre la décentralisation qui permettra d'amplifier les actions, l'intervention du département, directement ou à travers des organismes de développement, organismes à vocation générale comme les comités d'expansion éco-

nomique ou à vocation spécialisée comme, par exemple, l'association pour le développement des industries mécaniques dans le cadre des trois régions du Sud-Ouest, apporte une connaissance meilleure des problèmes propres aux petites et moyennes industries. Cette connaissance permet de déceler très tôt des faiblesses, des insuffisances ou des difficultés et, par conséquent, d'intervenir rapidement.

Cette connaissance meilleure du milieu industriel et de son environnement ne se limite pas à la prévention. Elle favorise au moins autant la création d'entreprises nouvelles et de nouvelles activités au sein des entreprises existantes.

Au total, il s'agit pour le département de définir une politique industrielle à partir des axes de développement définis au plan national et des perspectives économiques régionales, en tenant compte des spécificités locales et en se donnant les moyens de cette politique, notamment en organisant une représentation du conseil général dans tous les organismes susceptibles d'intervenir dans le domaine industriel avec des moyens financiers fournis par le département.

**M. André Billardon, rapporteur pour avis.** Très bien !

**M. Gilbert Sénès.** Dans le cadre du budget du ministère de l'industrie, la procédure de l'avance exceptionnelle de trésorerie par le canal des Codéfi, mise en place dès le mois de juin, permet de résoudre quelques problèmes délicats. Le développement de techniques comparables en diminuant au maximum la procédure et les formalités pour rendre les interventions beaucoup plus rapides ne peut qu'être bénéfique pour l'emploi.

A côté des moyens budgétaires directs qui figurent dans le projet de budget du Gouvernement, il y a ce que j'appellerai les moyens budgétaires indirects que constituent les taxes parafiscales. Je prendrai l'exemple des industries textiles et de l'habillement où les taxes parafiscales représentent plus de 150 millions de francs, dont 30 p. 100 seulement sont consacrés à la formation. Le reliquat est à répartir sous forme d'aides confidentielles — le mot est de l'un de vos prédécesseurs, monsieur le ministre — dont le secret est si bien gardé que, non seulement le public, mais encore les professionnels assujettis ne peuvent connaître ni les bénéficiaires ni les montants. Il y a sûrement dans le contrôle de l'utilisation de ces fonds, un moyen d'apporter une aide aux P.M.I. dont la situation est préoccupante.

L'un des moyens de lutte les plus efficaces contre le chômage reste l'aide aux petites et moyennes industries, qu'il s'agisse de conforter des activités existantes ou de créer de nouvelles entreprises ou de nouvelles activités. Le problème n'est pas tant celui du nombre ou du montant des primes et aides diverses susceptibles d'intervenir, mais plutôt celui de la procédure et du temps nécessaire pour y accéder. Un accès rapide et sans procédure excessive au crédit, tel que le Gouvernement l'a organisé avec les avances exceptionnelles de trésorerie, pourrait servir d'exemple, et la nationalisation du secteur bancaire faciliter la mise en place d'un système simple et efficace à la disposition des petites et moyennes industries.

Je voudrais, avant de conclure, monsieur le ministre, appeler votre attention sur la situation d'entreprises héraultaises qui connaissent de très graves difficultés, et qui ont besoin de votre aide rapide afin de préserver l'emploi dans un département qui détient le record du chômage. Je pense à Sud-Couleurs de Saint-Jean-de-Vedas, à Tuvedoc, au Bousquet-d'Orb, à Francel-Maille, à Ganges, sans oublier Eurocéral et Irrifrance, dont vous connaissez la situation.

Je vous demande, monsieur le ministre, dans le cadre de la décentralisation, la mise en place, au niveau départemental, de moyens administratifs et financiers permettant de définir une politique industrielle adaptée aux besoins locaux et de la mettre en œuvre d'une manière efficace et rapide.

La réussite de la politique de l'emploi est à ce prix. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)*

**M. le président.** La parole est à M. Bayou.

**M. Raoul Bayou.** Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, depuis de trop longues années, le laissez-faire des gouvernements passés a permis au libéralisme, qui n'est que la loi du plus fort, de porter au Languedoc-Roussillon des coups dangereux et de transformer Béziers et le Biterrois en une région industriellement sous-développée.

Je rappelle, pour mémoire, la fermeture des usines de charbon et des carrières de bauxite, la disparition de la grande usine Fougat. Les usines à dimension familiale ferment les unes après les autres, ce qui n'empêche pas les plus grosses de sombrer.

Le pouvoir ancien est responsable de l'accélération de l'exode rural et du nombre croissant de faillites.

L'arrondissement de Béziers connaît un fort pourcentage de chômeurs.

La crise industrielle à laquelle s'ajoute la crise viticole nous commande de prendre les mesures les plus énergiques pour que cesse cette véritable dégringolade.

Or la situation est toujours alarmante et un problème ancien refait surface. Il s'agit du transfert à Montpellier, exclusivement, du centre de distribution mixte E. D. F.-G. D. F.

La direction générale est actuellement à Béziers.

Il semble bien que l'intention d'E. D. F. soit d'aller à Montpellier où elle aurait acheté un vaste terrain. Si la direction d'E. D. F. quittait Béziers, cela se traduirait par le départ de 250 familles. Nous ne pouvons accepter cette opération à l'heure où le Gouvernement parle de décentralisation.

Il est vrai qu'il est question de l'implantation à Béziers du centre régional des télécommunications. Mais cela ne créerait que cinquante emplois qui ne compenseraient pas l'hémorragie que je viens de dénoncer. De même, la création de la délégation régionale des œuvres sociales du Languedoc-Roussillon n'amènerait que vingt-cinq emplois.

Pour l'usine Carnaud, c'est toujours l'incertitude. La direction a déjà supprimé une partie des ateliers. Elle menace de partir en totalité vers une ville du bassin rhodanien.

Encore une diminution de l'économie, encore du chômage ! Je le répète tout net : il faut sauver cette usine et qu'elle demeure à Béziers.

Par ailleurs, la situation de certains autres établissements devient dangereuse. Je ne les cite pas pour ne pas les gêner. Mais nous les connaissons, et vous devez vous-même les connaître, monsieur le ministre de l'industrie.

Je demande qu'un gros effort soit fait pour sauver ces entreprises.

Très rapidement, puisque le temps m'est compté, je signale comme une erreur l'arrêt du T. G. V. à Montpellier. La tête de ligne, c'est Béziers et le train rapide doit y arriver dès 1982.

La régie Renault comporte 170 emplois. Elle doit développer cette succursale, et elle le peut.

L'industrie du bâtiment est également en crise. Une relance est nécessaire pour conserver ce qui existe en ce domaine, et même le parfaire.

Il n'est pas jusqu'à l'industrie touristique qui n'ait besoin d'être développée. Il est certain qu'un lycée hôtelier devrait rapidement voir le jour à Béziers.

L'attention particulière que je réclame pour ma région devrait, bien sûr, s'accompagner de la réouverture des mines du bassin de Graissessac. L'heure du charbon revient rapidement. Il ne faut pas la manquer, de même qu'il faut saisir à plein les chances qu'apportent chez nous les énergies nouvelles du vent et du soleil.

De même, il faudrait améliorer encore les communications, par la modernisation définitive du canal du Midi et des routes nationales, par l'agrandissement souhaitable de l'aérodrome de Vias, et par la réouverture de certaines petites lignes de chemin de fer sur lesquelles j'ai déjà appelé votre attention, monsieur le ministre.

Il convient aussi d'aider les milieux ruraux en sauvegardant les industries existantes et en encourageant l'ouverture d'ateliers nouveaux qui pourront fixer la main-d'œuvre, y compris la main-d'œuvre féminine.

Mais — et j'insiste fortement sur ce point — conserver ce qui existe déjà est un devoir primordial !

Bref, ce qu'il faut, c'est que, dans une souci de relancer l'économie et tout particulièrement l'industrie française, le Gouvernement ne limite pas ses interventions, comme naguère, à notre capitale et aux grandes villes, et qu'il pense aussi à celles qui, comme la mienne, ont connu une récession très grave et qui ne demandent qu'à renaître avec le changement espéré et promis. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

**M. le président.** La parole est à M. Wacheux.

**M. Marcel Wacheux.** Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, je voudrais aborder ici la politique de relance de l'exploitation charbonnière nationale.

Compte tenu du court temps de parole qui m'est imparti et des interventions de mes collègues socialistes lors du débat sur l'énergie, je bornerai mon propos à quelques points particuliers.

Cependant, élu d'une circonscription du bassin minier du Nord-Pas-de-Calais, j'exprimerai d'abord ma satisfaction devant le choix du Gouvernement qui prévoit de porter la production nationale à 30 millions de tonnes à l'horizon 1990.



L'augmentation sensible des subventions aux Charbonnages de France, ainsi que des crédits du F. D. E. S. pour 1982 constitue déjà une étape et un changement très importants.

Certains se demandent si nous trouverons chez nous des candidats au métier de mineur. Le problème sera réglé avec une politique favorisant la formation, la sécurité et les salaires, et à condition que l'on ne revienne pas au système tant décrié de contrats à durée déterminée, sans avenir à moyen terme.

**M. Raoul Bayou.** Très bien !

**M. Marcel Wacheux.** Monsieur le Premier ministre a annoncé une subvention de deux centimes et demi par thermie.

Nous espérons que cette décision s'appliquera avec beaucoup de souplesse, que l'on ne calculera pas puits par puits — pour quoi pas taille par taille ? — et que l'on tiendra compte du coût du chômage.

Mais la relance charbonnière nécessite en premier lieu un inventaire complet des réserves de notre sous-sol, toute prospection sérieuse ayant été abandonnée depuis plus de vingt ans. Où en est-on ? Certains bilans réalisés récemment par de grands experts nous ont paru très hâtifs et peu convaincants, surtout pour la région du Nord-Pas-de-Calais.

A ce sujet, il faut rappeler que les mineurs et leurs organisations syndicales sont en contradiction avec les propositions des dirigeants des Houillères du bassin du Nord-Pas-de-Calais qui n'ont guère modifié leurs prévisions.

Certes, les avis des syndicats sur les objectifs de production varient, mais opter pour 5 millions de tonnes, avec les milliers d'emplois nécessaires, nous paraît un choix réaliste.

Nous nous étonnons de ne guère trouver trace de crédits d'investissements pour la région du Nord-Pas-de-Calais et de l'insuffisance notable des propositions faites jusqu'à présent par les dirigeants des houillères. Je souhaiterais, monsieur le ministre, que vous nous éclairiez sur les objectifs du Gouvernement à cet égard. J'attire surtout votre attention sur les conséquences sociales et humaines des décisions qui seront prises, car il s'agit d'une des régions les plus cruellement touchées par le chômage, dont le taux, de près de 11 p. 100 pour le Nord-Pas-de-Calais, atteint parfois 16 p. 100 dans le bassin minier.

On a tenu tout à l'heure des propos bien légers sur le chômage et les problèmes du charbon, car il faut connaître l'état de délabrement dans lequel l'ancien pouvoir a laissé les régions concernées pour comprendre vraiment quel malheur le chômage y représente.

**M. Marcel Wacheux.** Le Nord-Pas-de-Calais doit encore jouer un rôle dans la nouvelle politique du charbon. Il dispose d'une longue tradition et d'une riche expérience. La valeur de ses techniciens, de ses équipements modernes et de ses installations industrielles est reconnue.

La volonté des dirigeants des Houillères ferait-elle seule défaut ?

Si nous sommes dans l'attente en ce qui concerne le sous-sol, les responsables des Houillères du Nord-Pas-de-Calais semblent pris d'une étonnante frénésie pour rechercher partout du charbon en surface. Les terrils non brûlés, les remblais de lignes de chemin de fer et mêmes les anciens carreaux de fosse, aujourd'hui remis en état, font l'objet de sondages.

Relance charbonnière bien particulière et qui ne saurait se faire n'importe comment et surtout pas sans une concertation préalable avec les élus. Les Houillères s'intéressent aujourd'hui à des schistes contenant à peine 20 p. 100 de charbon, et les sites ne manquent pas.

Imaginez les conséquences de ce type d'exploitation sur l'environnement : dégradations, poussières, navette des camions...

Pour les schistes brûlés — autrement dit les schistes rouges — le code des carrières, avec toutes ses garanties, s'applique. Mais les élus s'entendent dire que pour les schistes contenant du charbon, c'est le code minier qui est valable, bref qu'il suffit d'une décision de l'ingénieur du service des mines.

Il est indispensable, monsieur le ministre, que des changements de comportement interviennent car, même s'ils sont soucieux de l'intérêt énergétique national, les habitants des bassins miniers défendront leur cadre de vie, surtout s'il vient d'être aménagé.

Je terminerai en évoquant le projet d'implantation d'une usine de gazéification au Havre, décision prise depuis un certain temps par Gaz de France mais qui va à l'encontre de ce que nous espérons. En effet, qu'il s'agisse du charbon français ou du charbon importé par le port de Dunkerque sur ses quais à pondéreux, il avait été promis que les bassins miniers bénéficieraient des industries dérivées. Faut-il rappeler la nécessité

de la réalisation d'un gazéificateur pour le maintien du complexe chimique de Mazingarbe ?

S'il était vraiment trop tard pour revenir sur le premier projet, du moins souhaitons-nous que tout projet ultérieur soit effectivement réalisé dans le bassin minier. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

**M. le président.** La parole est à M. Séguin.

**M. Philippe Séguin.** Monsieur le président, monsieur le ministre de l'industrie, mes chers collègues, embrasser en quelques minutes l'ensemble de la politique industrielle et énergétique de la France est un exercice auquel je ne me risquerai pas. J'ai donc choisi d'évoquer quelques problèmes concrets, qui sont certes locaux, mais qui constituent autant d'illustrations exemplaires des difficultés à régler et autant de cas de figure dont chacun admettra que la reproduction est fréquente.

Je citerai d'abord deux entreprises textiles dont le sort dépend, pour l'essentiel, des choix qu'entend opérer le Gouvernement pour l'ensemble de ce secteur. Elles fourniront la matière de mes premières questions.

En quoi consiste, monsieur le ministre, le plan textile qu'a annoncé le Gouvernement ?

Quand sera-t-il publié et mis en œuvre ?

En ce domaine, l'heure n'est plus aux études ni aux diagnostics. La situation, les risques, les échéances, les options sont parfaitement connus et inventoriés. Le Parlement a apporté sa contribution à l'effort de réflexion. Vous avez vous-même fait grand cas des travaux de la commission d'enquête du Sénat — ce qui était justice — feignant d'ignorer ou négligeant délibérément les travaux qui ont été accomplis ici même — ce qui ne l'était pas.

**M. André Billardon, rapporteur pour avis.** Ils n'ont pas plu à tout le monde à l'époque, monsieur Séguin !

**M. Philippe Séguin.** En tout état de cause, le moment est venu des arbitrages politiques. Le Premier ministre a laissé entendre que le plan textile comprendrait trois volets.

Le premier, très classique, concernerait l'effort de modernisation et de productivité. Pourriez-vous nous en donner le détail ?

Le deuxième serait relatif à la limitation des importations, et je vous donne acte bien volontiers des bonnes dispositions que vous avez déjà montrées à Bruxelles.

Le troisième porterait sur la réduction des charges sociales imposées aux entreprises textiles. Des informations de presse se référant à des sources gouvernementales ont même annoncé qu'un comité interministériel récent aurait décidé une réduction de quinze points, le manque à gagner de deux milliards de francs étant à la charge de l'Etat et compensé par une augmentation de deux points de T. V. A. sur les produits correspondants. Pourriez-vous confirmer ou infirmer ces informations ?

**M. Pierre-Bernard Cousté.** Très bonne question !

**M. Philippe Séguin.** Dans l'affirmative, envisagez-vous comme la logique l'impose, d'étendre cette mesure à l'industrie de l'habillement ? Ces décisions sont d'importance ; le sort de nombreuses entreprises en dépend. Il en va ainsi de Boussac-Saint-Frères et de la Société nouvelle Paul Perrin, dont je voudrais rapidement mais précisément évoquer la situation.

Pour B. S. F., où en sont vos démarches, monsieur le ministre ? Avez-vous trouvé un « reprenneur » ? Vous avez déclaré ici même que vous feriez rendre gorge aux Willot. Cette opération vous donne-t-elle toute satisfaction ? Dans combien de temps serez-vous en mesure d'annoncer le plan de sauvetage ?

Je me dois de vous indiquer que l'inquiétude et la nervosité croissent sur le terrain. Le syndicat C. F. D. T. Hacuitex vient de dénoncer le climat de mensonges qui, selon lui, entourerait cette affaire. Il a fait état d'un plan secret de 12 000 licenciements dont 4 200 devraient intervenir immédiatement. Pourriez-vous démentir ou confirmer ces informations ?

En règle générale, pouvez-vous confirmer les assurances qu'a données, dans les Vosges, M. le rapporteur général du budget, aux termes desquelles, grâce au Gouvernement, il n'y aurait pour B. S. F. ni démantèlement ni licenciement ?

Autre entreprise textile, moins connue, moins étoffée en effectifs, mais qui emploie dans mon département plus d'un demi-millier de salariés : la Société nouvelle Paul Perrin. Cette entreprise de filature et de tissage en est à sa troisième échéance de S. P. P. Elle est sur la voie du redressement. Son dossier a été transmis au C. I. A. S. I., qui a fait connaître dans un premier temps qu'une suite positive lui serait réservée, d'autant que le rapport extrêmement favorable d'un cabinet d'experts concluait à la parfaite viabilité de cette société. Or voici que, brusquement,

on laisse entendre que le dossier n'aurait pas de suite. Certains laissent même accroire que cette décision serait destinée à compenser politiquement une autre décision négative intéressant une entreprise d'un autre secteur du département.

Monsieur le ministre, on parle beaucoup d'héritage. L'héritage en la matière est une entreprise qui fonctionne. Ma question est la suivante : allez-vous décevoir ceux chez qui, à tort ou à raison, vous avez suscité l'espoir ?

Je vous poserai la même question à propos de la société Vincey-Bourget. Cette entreprise, ce sont plus de 400 ouvriers, un laminoir, une tuberie, un atelier de constructions soudées. Ce sont également des difficultés financières liées à la simultanéité de la hausse du prix de l'acier et de la stagnation du prix de vente des tubes soudés dans un secteur très imposé à la concurrence internationale. C'étaient aussi deux principaux actionnaires : la société Escaut et Meuse et la société Vallourec. Le premier actionnaire a quitté le conseil d'administration ; le second vient de l'imiter. Il n'y a plus personne.

Une solution est recherchée par vos services, qui devrait reposer sur le sauvetage de la tuberie grâce à Vallourec et sans doute sur le maintien de l'atelier de constructions soudées. Mais elle impliquerait, nous dit-on, la disparition du laminoir, c'est-à-dire de 120 emplois.

Monsieur le ministre, les syndicats intéressés ont raison de considérer cette solution comme inacceptable. Le problème du laminoir doit être lié à celui de l'ensemble de la sidérurgie, et rien d'irréparable ne doit se produire aussi longtemps que la mission interministérielle et la table ronde sur la sidérurgie n'auront pas déposé leurs conclusions.

Dans l'immédiat, il faudrait assurer la prolongation d'activité par la continuation de l'aide de l'Etat et d'un effort d'Usinor. Je ne doute pas que vous ne ferez pas moins que M. Monory il y a quelques mois, lorsque l'entreprise avait connu ses premières difficultés. De même Usinor, société nationale, ne peut être moins complaisante que ne l'avait été Usinor, société privée.

Où alors, c'est à n'y plus rien comprendre !

**M. le président.** Monsieur Séguin, veuillez conclure !

**M. Philippe Séguin.** Je conclus, monsieur le président.

Si demain, il apparaissait qu'Usinor ne veut pas prendre en charge le laminoir, il faudrait faire un préalable absolu d'une solution permettant le réemploi des cent vingt salariés concernés.

Et qui d'autre que l'actionnaire défaillant doit être sollicité ? Vous avez déclaré, monsieur le ministre, qu'il fallait faire rendre gorge à ceux qui n'assumaient pas leurs responsabilités. Escaut et Meuse vous offre à cet égard un terrain de choix. Je compte sur vous pour que cette société ne puisse esquiver ce qui est son devoir.

Le temps me manque pour parler de la Verrerie de Portieux sur laquelle les syndicats m'ont alerté. Mais nous pourrions considérer que je vous ai fait part de ses difficultés.

Vous ne m'en voudrez pas d'être descendu à ce niveau de détail, mais le dialogue entre le pouvoir et la nouvelle opposition étonnée est réduit à sa plus simple expression pour des raisons qui ne sont pas de notre fait, nos courriers restant souvent sans réponse, et nos avis étant trop systématiquement négligés, la séance publique est le seul moyen qui nous reste pour nous faire entendre. *(Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

**M. Guy Bêche.** Pauvre petit brimé !

**M. le président.** La parole est à M. Alain Richard.

**M. Alain Richard.** Monsieur le ministre de l'industrie, la longueur et la variété de cette discussion budgétaire auront au moins démontré l'achèvement d'un processus qui, en quelques années — et je l'ai vu se développer sous mes yeux depuis que je suis député — a abouti à faire du ministère de l'industrie un grand ministère.

Comparons ce qu'étaient son poids politique, sa capacité d'intervention et même son rayonnement dans l'opinion il y a dix ans et ce qu'ils sont aujourd'hui.

Je ne sous-estime pas la part qu'ont pu prendre à cette construction patiente certains de vos prédécesseurs, mais les moyens qu'ont choisis les nouveaux gouvernants pour développer une politique industrielle nouvelle sont d'une tout autre ampleur, et cet instrument va pouvoir aujourd'hui donner sa mesure.

Il pourra justement le faire — et c'est l'un des éléments de la rupture que nous constatons — parce qu'il cessera de fonder sa politique sur de fausses oppositions ou sur de fausses priorités.

Je ne crois pas que le ministère de l'industrie ait à choisir entre deux politiques, fondées l'une sur l'appui aux grandes entreprises et l'autre sur le soutien des petites et moyennes industries, car ces deux politiques sont manifestement complémentaires. De même, les prétendues « options sectorielles » sur lesquelles les gouvernements antérieurs ambitionnaient de bâtir une stratégie industrielle, en faisant de seulement quatre ou cinq secteurs supposés décisifs la véritable rampe de lancement de toute leur politique, me paraissent être un leurre. Sur ce point, je reprends à mon compte les observations du rapport de M. Billardon qui en démontrent l'inefficacité.

**M. André Billardon, rapporteur pour avis.** Merci !

**M. Alain Richard.** Je crois au contraire, monsieur le ministre, que la bonne méthode est celle que vous avez exposée à la tribune, qui consiste à rechercher la cohérence entre les interventions et procède, au fond, d'un esprit de planification.

Cependant, pour la mettre en pratique, vous allez vous heurter à une certaine contradiction temporelle, qu'a pressentie M. Séguin mais que j'interprète, bien entendu, en d'autres termes que lui. Contrairement à ce qu'il paraît penser, la mise au point des politiques de branche ou de filière exigera encore un certain temps d'étude et de réflexion, si on veut qu'elles portent tous leurs fruits.

**M. André Billardon, rapporteur pour avis.** Evidemment !

**M. Alain Richard.** Il n'est pas rationnel de penser qu'une politique nouvelle de la filière bois, de telle industrie mécanique ou même du textile-habillement puisse être immédiatement mise en œuvre. En effet, les données dont on dispose aujourd'hui proviennent, pour 90 ou 95 p. 100 d'entre elles, d'entreprises privées et elles n'ont pas toujours été recoupées. De plus, elles s'intègrent le plus souvent dans une analyse technologique qui, elle aussi, puise à une seule source, celle des entreprises jusqu'à présent défailtantes. Dans ces conditions, comment élaborer des politiques sectorielles réellement novatrices ? Le textile est la parfaite illustration de cette contradiction que nous devons subir entre l'urgence des solutions et la nécessité d'une réflexion méthodologique préalable.

Pour éviter les redites, monsieur le ministre, je me bornerai — ce sujet ayant été rarement évoqué — à mettre en valeur, comme vous l'avez fait vous-même à plusieurs reprises au cours des derniers mois, les virtualités que continuent de présenter les industries dites traditionnelles. Je pense en particulier aux industries mécaniques.

Notre industrie automobile a su rester compétitive en Europe et dans le monde. Vous êtes le mieux placé pour le savoir. En revanche, l'industrie française des « composants » automobiles a périclité au cours des dix ou quinze dernières années. De nombreux éléments essentiels des véhicules sont aujourd'hui produits à 70, 80, voire 90 p. 100 à l'étranger, bien qu'un écart technologique ne nous empêche de construire à des prix compétitifs des amortisseurs ou des embrayages.

Voilà l'exemple d'un secteur où les grandes entreprises peuvent exercer un effet d'entraînement — et bien sûr la principale d'entre elles, puisqu'elle est nationalisée — en suscitant de l'amont, sur leurs fournisseurs, une action de filière de nature à renforcer la production nationale.

Une autre industrie mécanique me semble riche de virtualités, mais dans un contexte totalement différent, puisqu'il s'agirait d'une récréation : l'industrie française de la motocyclette, dont le marché potentiel n'est pas seulement national mais, pour le moins, européen. Cette aventure industrielle d'une certaine ambition aurait un impact psychologique certain, car la réconciliation des Français avec leur industrie, leur besoin de reconnaître la légitimité d'une politique d'emploi industriel exigent aussi que l'on monte des « coups » psychologiques, qui stimuleront l'opinion.

Je vous livrerai maintenant, monsieur le ministre, quelques réflexions qui porteront sur ce que j'appellerai des fonctions de la politique industrielle.

Nous attendons toujours des précisions sur ce que l'on doit entendre par un statut de la sous-traitance. L'amélioration de l'articulation entre grandes entreprises et petites et moyennes industries, que j'ai évoquée rapidement il y a un instant, suppose que de grands progrès soient accomplis en ce domaine. Il convient de passer des accords avec les professions ou même, dans certains cas, de fixer des règles obligatoires pour établir un minimum d'équilibre dans les contrats de sous-traitance, qui ont de plus en plus tendance à revêtir un caractère léonin.

L'aide à l'innovation, qui se situe évidemment au centre de votre politique, suppose un regroupement des moyens afin d'éviter une certaine confusion qui commence à apparaître.

Bien entendu, l'innovation bénéficiera du changement intervenu dans les banques avec la nationalisation. C'est là un point très positif car, au cours des dernières années, un bon nombre de opérations publiques engagées dans ce domaine n'étaient, si je puis dire, que des béquilles, dans la mesure où les banques répugnaient à financer cette innovation. On peut espérer qu'il n'en sera plus de même à l'avenir.

Enfin, votre ministère pourrait utilement...

**M. le président.** Veuillez conclure, monsieur Alain Richard.

**M. Alain Richard.** C'est précisément le chemin que je prends, monsieur le président.

Votre ministère, disais-je, pourrait utilement renforcer certains de ses services locaux pour qu'ils contribuent à assurer une pluralité des diagnostics sur la situation des entreprises en difficulté lors des décisions relatives à l'octroi des aides.

Aujourd'hui, ce diagnostic, qu'il s'agisse d'aider des entreprises en difficulté ou des entreprises en développement, dépend entièrement de sociétés d'études privées ou, dans le meilleur des cas, de la Banque de France, qui, pas plus les unes que l'autre, ne recourent aux critères industriels de la productivité et de l'avenir technologique.

Vous devrez donc, en l'espace de quelques années — car ce travail ne pourra être que progressif — établir les bases d'un système public d'expertise industrielle.

Le Gouvernement a engagé une bataille pour l'emploi, dans une situation politique et économique tendue, difficile, mais la crédibilité de son engagement ne fait plus problème.

Je ne me lancerai pas dans une polémique qui ne serait pas de mise et qui, de surcroît, me conduirait à dépasser mon temps de parole.

**M. le président.** J'allais précisément vous le faire remarquer ! (Sourires.)

**M. Alain Richard.** Je pourrais dire, en parodiant un auteur dramatique célèbre, que de telles remarques, « je me les sers moi-même » ! (Nouveaux sourires.)

**M. le président.** Je vous prie néanmoins de conclure rapidement, mon cher collègue.

**M. Alain Richard.** C'est promis !

La tentative de convergence des attaques de l'opposition ressemble finalement à une sorte de strabisme : d'un côté, M. Mayoud dénonce l'interventionnisme à tous crins et la boulimie d'actions industrielles de l'Etat ; d'un autre côté, M. Séguin dresse une liste — sans doute justifiée compte tenu des besoins de sa circonscription — des quelque dix ou quinze demandes d'intervention présentées au ministre de l'industrie. La boucle est ainsi bouclée.

Cela prouve, à l'évidence, que le Gouvernement a besoin, dans le combat qu'il mène pour l'emploi industriel, d'une ligne stratégique et d'une avant-garde bien organisées.

Je vous souhaite, monsieur le ministre, d'être, comme vous l'avez été dans les premiers mois, l'éclaircisseur de cette avant-garde. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

**M. le président.** La parole est à M. Bassinet, dernier orateur inscrit.

**M. Philippe Bassinet.** Monsieur le président, messieurs les ministres, mesdames, messieurs, ainsi que l'écrit le rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, « l'augmentation sans précédent du budget du ministère de l'industrie ne peut être enregistrée qu'avec satisfaction, d'autant qu'elle va de pair avec une croissance comparable des autres moyens d'intervention de l'Etat en faveur de l'industrie ».

Tous les parlementaires l'ont reconnu, tous sauf ceux qui ont décidé d'être sourds et aveugles après avoir perdu le souvenir de leurs actes passés.

Dernier orateur inscrit, je rappelle que les députés socialistes voteront ce projet de budget. Il n'est pas besoin d'autres développements pour le justifier.

C'est pourquoi je consacrerai mon intervention à la situation de l'industrie automobile. Si la France compte encore aujourd'hui au rang des nations industrielles, elle le doit pour une large part à l'activité de son industrie automobile. Cette place, elle l'a acquise et conservée grâce au travail, aux mérites, à la ténacité des ouvriers, des ingénieurs et des chercheurs, auxquels je rends hommage. Et nous pouvons bien dire qu'il s'agit là d'une spécificité française puisque les gouvernements précédents ont

accepté que nous sois distancés par les Américains pour les ordinateurs, par les Japonais pour l'électronique grand public ou par les Allemands pour les produits chimiques.

Mais, dans ce secteur aussi, des clignotants se sont allumés et la situation risque de devenir demain très préoccupante. Il s'agit bien évidemment de l'industrie automobile entendue au sens strict, l'industrie du poids lourd nous ayant été léguée dans l'état que vous savez ; quant à l'industrie de la moto française, elle n'est plus qu'un souvenir.

Peut-être est-il utile de rappeler quelques données nouvelles.

La production mondiale, évaluée en nombre de véhicules construits, a baissé de 8 p. 100 en 1980 et l'on s'attend à une baisse similaire pour l'année prochaine. En France, il a été construit moins de véhicules en 1980 qu'en 1977, plus de 200 000 véhicules de moins en 1980 qu'en 1979.

Dans le même temps, le Japon est devenu le premier constructeur mondial et sa production ne cesse de croître. Il est le seul pays, tout au moins le seul grand pays industriel, dans ce cas.

Et si pendant longtemps le taux de pénétration des voitures étrangères en France a été faible, ce n'est malheureusement plus vrai aujourd'hui. Ce taux a atteint 30 p. 100. Revenir au-dessous de 20 p. 100 sera très difficile ! Même s'il s'agit essentiellement pour le marché français d'introduction de véhicules européens ou américains fabriqués en Europe.

Enfin, il a été évalué par des experts que l'achat d'une voiture japonaise par un consommateur français entraînait la mise au chômage pendant deux mois d'un ouvrier français de l'automobile.

Il s'agit là, à côté d'éléments qui étaient connus, d'éléments nouveaux.

L'automobile française est bien au bord de la crise !

Le tassement constaté dans la production et la vente de véhicules n'a certes pas frappé de la même façon tous les constructeurs français. Il est de notoriété publique que c'est Renault qui tient le mieux, alors que Citroën et Talbot étudient des mesures de réduction des effectifs dans les établissements parisiens.

Nous payons là, entre autres choses, les conséquences de la politique giscardienne de baisse des revenus salariaux et d'augmentation du taux d'endettement des ménages.

Mais, à côté de ce qu'il convient d'appeler le danger japonais, il y a aussi une évolution qui se produit au niveau de l'industrie américaine. Si celle-ci a régressé, elle est, en même temps, en profonde mutation, et nous devons y prendre garde. L'ensemble de l'appareil de production d'organes est actuellement renouvelé ou en cours de renouvellement. L'appareil de production s'automatise en utilisant toutes les techniques robotiques. En outre, il y a un effet d'échelle. Enfin, les constructeurs américains disposent en France — nous le savons déjà — d'implantations industrielles et commerciales importantes. Les coûts de production des automobiles fabriquées dans ces conditions risquent d'être demain très largement inférieurs à ceux des fabrications françaises, ce qui pourrait ruiner ce secteur.

Les enjeux de cette bataille à venir sont importants et toute défaillance de l'industrie française ne peut se traduire que par une augmentation des importations, ce qui risque de compromettre l'avenir d'une industrie qui procure un emploi sur dix dans notre pays et rapporte 100 milliards de francs de recettes au budget de l'Etat, une industrie dont les exportations couvrent entre 40 et 50 p. 100 du déficit de la facture pétrolière, alors que les véhicules automobiles ne consomment, je le rappelle, que 20 p. 100 du pétrole importé, une industrie qui a des effets d'entraînement sur des secteurs industriels aussi importants et divers que la sidérurgie, le caoutchouc, l'industrie mécanique, la parachimie ou la machine-outil.

Nous sommes donc à un tournant et, dans ce domaine aussi, il s'agit de promouvoir une autre politique, afin d'assurer la défense et le développement de l'industrie automobile.

L'examen de trois mesures paraît s'imposer si l'on veut desserrer l'étau de la crise qui enserré cette industrie, lui donner les moyens de résister.

Premièrement, il faut assurer une véritable protection du marché européen. Des négociations bilatérales sérieuses doivent être menées entre la Communauté économique européenne et le Japon, et non pas seulement des conversations aimables. Cette négociation doit conduire à un rééquilibrage des échanges. En cas d'échec de ces négociations, la Communauté européenne doit avoir recours à des mesures unilatérales.

Deuxièmement, il faut repenser complètement la fiscalité automobile dans son ensemble, toute mesure isolée et partielle ne pouvant avoir que des effets néfastes.

Troisièmement, il convient d'ajouter à la restauration de la demande intérieure par une politique appropriée de crédit aux ménages.

Mais cela ne saurait suffire. Il faut aussi créer dès aujourd'hui les conditions de l'avenir, en instaurant une coopération étroite, plus poussée qu'aujourd'hui entre les deux constructeurs français, une coopération véritable, contrôlée, et non un glissement de l'acquis du secteur public vers les intérêts privés, comme on l'a connu dans le passé.

Une coopération doit également s'établir au niveau de la production d'organes, afin que puissent être réalisées des économies d'échelle.

**M. le président.** Je vous prie de conclure, mon cher collègue.

**M. Philippe Bassinet.** Je termine, monsieur le président.

Cette politique d'organes communs a été plus développée dans le passé qu'elle ne l'est aujourd'hui.

Une coopération doit aussi s'instaurer au niveau du développement des techniques avancées, car il est essentiel que les constructeurs français conservent une certaine avance technologique. Faute d'une telle coopération, ces constructeurs risquent de se trouver, dans les années qui viennent, au-dessous de la taille critique dans le domaine de la recherche.

Coopération aussi au niveau du développement international, car la concurrence entre les constructeurs français est suicidaire.

La coopération pourrait enfin s'instaurer au niveau de la politique sociale, ce qui ne serait pas sans intérêt pour les travailleurs concernés; l'harmonisation des rémunérations, des avantages dits sociaux, de la pratique des libertés syndicales est une nécessité. Rien ne saurait justifier les disparités existant aujourd'hui.

Les conditions de l'avenir, ce sont aussi la recherche d'accords dans le cadre européen, une meilleure utilisation de la filière automobile avec une autre politique de relation et d'utilisation de la sous-traitance, et également le développement d'une politique originale d'échanges avec les pays en voie d'industrialisation. Le temps me manque pour développer tous ces points.

Depuis quelques années, des slogans définitifs sur l'automobile ne cessent de fleurir, depuis « l'auto, ça sent mauvais, ça pollue » à « l'auto, c'est la liberté ». Ces slogans sont schématiques, mais témoignent de la place fondamentale prise par l'automobile dans notre mode de vie, et donc de la place prise par l'industrie automobile dans notre monde industriel. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'industrie.

**M. Pierre Dreyfus, ministre de l'industrie.** Monsieur le président, mesdames, messieurs, j'ai écouté avec le plus grand intérêt les interventions des différents orateurs et leurs remarques sur le projet de budget du ministère de l'industrie. J'aimerais répondre sur le plan de la politique générale. En ce qui concerne les cas précis d'entreprises en difficulté, nous aurons d'autres occasions de nous en expliquer.

Tout d'abord, je dirai à M. d'Ornano, qui a été ministre de l'industrie durant trois années, qu'il a tort de se faire du souci au sujet du rôle de mon ministère. Son influence se mesurera, certes, au montant de ses crédits d'intervention, qui ont décuplé, en francs constants, par rapport aux moyens qui étaient disponibles du temps de M. d'Ornano. Mais, en fait, c'est son autorité d'expert industriel du Gouvernement qui fait son importance, et c'est là que réside la véritable nouveauté.

**MM. Bonrepaux et Séguin** ont appelé mon attention sur la situation du textile. Je comprends bien leurs préoccupations, car je les connais. Je tiens à leur dire que je m'attache à trouver des solutions aux difficultés de ce secteur, tant au niveau intérieur qu'au niveau international. A cet égard, j'ai commencé à négocier, à Bruxelles, le renouvellement de l'accord multifibres.

**M. Tondon** a fait état de la préoccupation des travailleurs de la sidérurgie lorraine quant à l'avenir de leurs unités et de leur souci d'être entendus par le Gouvernement avant que ne soient prises les orientations industrielles. Conformément aux engagements pris par le Président de la République lors de son voyage en Lorraine, les représentants des travailleurs, des régions et des départements seront entendus. J'ai demandé à M. Delsol, ingénieur général des mines, de présider une mission interministérielle

qui se rendra dans les régions sidérurgiques au cours des prochaines semaines. Elle recueillera l'avis des différents interlocuteurs, en particulier sur les problèmes industriels, les conditions de travail et le rôle des industries sidérurgiques dans ces régions.

**MM. Ansart, Bèche, Narquin, Tranchant et Sénès** ont marqué leur intérêt pour les aides que mon ministère peut apporter aux P. M. I. Je tiens à rappeler que le ministre de l'économie et des finances et moi-même avons récemment présenté les actions engagées par le Gouvernement en faveur des P. M. I. Depuis le mois de juin dernier, 3 milliards de francs de prêts super-bonifiés ont été mis en place et une enveloppe de 600 millions de francs a été réservée pour les avances exceptionnelles de trésorerie aux entreprises de moins de 500 salariés. Au 20 octobre, 640 avances, pour un montant de 350 millions de francs, ont été attribuées. Par ailleurs, pour aider au développement à long terme des P. M. I., j'ai décidé d'accroître les crédits décentralisés attribués directement par les directions interdépartementales de l'industrie.

**MM. Gantier et Weisenhorn** ont semblé découvrir aujourd'hui les difficultés de l'industrie automobile et ont cherché à détruire la mythologie de Renault. Qu'il me soit permis de souligner que, dans une situation générale difficile pour l'ensemble des constructeurs européens, s'il est une entreprise française qui non seulement résiste, mais affirme son dynamisme, tant sur le marché intérieur que sur les marchés extérieurs, c'est bien la régie nationale des usines Renault.

Je pense avec M. Bassinet que notre industrie saura répondre aux défis de nos concurrents et je crois avoir de bonnes raisons de l'espérer.

**M. Sarre** a rappelé le rôle décisif joué dans la politique industrielle par les groupes industriels nationalisés, qui vont devenir de véritables pôles de développement. Ces groupes dynamisés et privilégiant la compétitivité à long terme pourront à la fois reprendre des positions sur le marché intérieur et développer l'exportation. Dans le cadre du Plan, les groupes nationalisés auront une autonomie de gestion et seront liés à l'Etat par une convention pluri-annuelle.

**A. M. Bayou**, qui s'inquiète du sort des entreprises de sa région, je répondrai que j'essaie de résoudre le plus grand nombre des problèmes qui me sont posés, en privilégiant les aspects sociaux et régionaux.

Enfin, je remercie M. Alain Richard d'avoir souligné l'importance de notre politique industrielle en terme de filières. Je vous ai exposé mes projets concernant les industries du meuble, du cuir, du jouet, de la machine-outil et l'industrie textile. Nous en présenterons d'autres dans les mois à venir.

**M. Mayoud** regrette que je « cautionne l'expérience socialo-communiste ». Je fais bien plus, puisque, socialiste de toujours, je suis membre de ce gouvernement.

Telles sont, mesdames, messieurs, les réponses que je tenais à vous apporter.

Je terminerai en formulant le souhait que l'Assemblée veuille bien adopter le projet de budget du ministère de l'industrie. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre de l'industrie, chargé de l'énergie.

**M. Edmond Hervé, ministre délégué auprès du ministre de l'industrie, chargé de l'énergie.** Monsieur le président, mesdames, messieurs, je répondrai tout d'abord à M. Portheault. La liste des sites nucléaires qui seront définitivement remis dans le circuit sera arrêtée au cours d'un prochain conseil des ministres. Il nous reste à recueillir l'avis que doit nous donner dans les prochains jours l'assemblée régionale des Pays de Loire. En ce qui concerne la révision de l'enquête d'utilité publique, nous avons suggéré cette révision dans le cadre de nouveaux rapports entre, d'une part, le Gouvernement et les autorités administratives et, d'autre part, la population. A cet égard, un projet de loi est actuellement à l'étude dans différents ministères.

**MM. Portheault, Rodet et Billardon** m'ont interrogé sur le problème du pétrole et, plus spécialement, sur le raffinage. Si nous laissons jouer les lois du marché, notre industrie du raffinage connaîtrait de très graves difficultés. Or nous devons la maintenir pour respecter l'impératif de souveraineté qui est le nôtre et aussi pour préserver l'emploi. Nous aurons l'occasion, aux alentours du 25 novembre, de présenter à ce sujet un projet de plan en comité interministériel.

Des questions m'ont également été posées sur la distribution des interventions de l'agence pour les économies d'énergie. Je rappelle, à ce sujet, que la simplification des procédures et



la décentralisation doivent considérablement faciliter l'action d'incitation qui est celle de l'agence, action qui sera améliorée — si vous votez ce budget — du fait des nouvelles attributions financières qui lui seront consenties.

M. Portheault nous a également interrogés sur l'agence régionale de l'énergie. Vous aurez l'occasion de retrouver cette institution lors de l'examen du projet de loi sur la répartition des compétences entre l'Etat, la région, le département et la commune. Dans notre esprit, il s'agit d'un élément qui fait partie de la collectivité régionale. Son rôle consiste à conseiller l'assemblée régionale, à assister les collectivités locales et à promouvoir une politique d'information sans laquelle l'incompréhension de la population à l'égard des problèmes de l'énergie continuera d'exister.

Mme Lecuir nous a fait une excellente suggestion qui consiste à avancer une obligation de variantes solaires. Actuellement, différents ministères, notamment le ministère de l'urbanisme et du logement et le ministère de l'industrie, mettent au point la modification de certaines réglementations intéressant le permis de construire, afin, précisément, d'intégrer ces données solaires.

Il est évident que le développement des énergies nouvelles et renouvelables ne doit pas subir de goulot d'étranglement ; c'est la raison pour laquelle il doit y avoir — et il y a d'ailleurs — un parfait accord entre la recherche, la promotion et le développement de l'industrie intéressant les énergies nouvelles et renouvelables.

Des questions nous ont été posées concernant la géothermie. Je rappelle que les crédits affectés à ce secteur sont effectivement passés de 60 millions de francs en 1981 à 85 millions de francs en 1982. Certes, le collectif de juin 1981 avait prévu une avance de 20 millions de francs. Mais je tiens à insister sur le fait que nous étudions actuellement une nouvelle procédure de financement prévoyant une intervention des collectivités locales et la mise en place d'un fonds de garantie mutuelle, lequel ne pourra qu'augmenter.

M. d'Ornano nous a tancé sur les moyens de l'agence pour les économies d'énergie. Je lui rappelle que le budget de l'agence pour 1981 était, pour l'essentiel, constitué d'affectations budgétaires et qu'il s'élevait à 690 millions. Vous avez fait allusion à un transfert en 1980. Mais celui-ci ne s'est pas reproduit en 1981 : je maintiens donc que le budget de l'Agence était bien, en 1981, de 690 millions. Vous vous êtes trompé d'une année. En 1982, ce budget est d'un milliard. Voilà les chiffres officiels et justes.

Vous nous avez critiqué en ce qui concerne le charbon. Vous êtes un adepte d'une doctrine que nous ne partageons pas. Cette doctrine, c'est le libéralisme. Vous êtes favorable à ce qu'on laisse jouer la loi du libre marché au niveau national comme au niveau international.

Mais on sait ce que cela a donné. M. le ministre de l'industrie est chargé aujourd'hui de rectifier les conséquences de cette loi dans différents domaines, comme le textile et la chaussure.

**M. Philippe Séguin.** M. le ministre va rectifier les conséquences de la loi du marché selon des modalités qu'il ne nous a pas exposées, en dépit de nos questions !

**M. le ministre chargé de l'énergie.** Cette loi du marché à laquelle vous tenez, nous savons ce qu'elle a donné : il y a les faits, monsieur Séguin. Je viens d'une région où l'on tient compte des faits : le jeu de la loi du marché a conduit à la disparition du charbon national.

**M. Robert Montdargent.** Très bien !

**M. le ministre chargé de l'énergie.** Votre objectif pour 1990 c'était 10 millions de tonnes, sans doute au nom de la défense de la souveraineté nationale ! Nous avons quant à nous choisi d'autres voies.

Je citerai donc quelques chiffres. Crédits pour l'inventaire du charbon : en 1981, zéro franc, nous proposons 10 millions de francs ! C'est là une nouveauté. Pour la promotion et le développement du charbon : en 1981, 45 millions de francs, nous proposons 66 millions de francs.

Il est vrai que lorsque l'on essaie de rectifier la pente négative que vous aviez volontairement choisie, les résultats ne se décrètent pas. Il faut savoir gérer le temps : c'est une œuvre de patience, mais c'est aussi une œuvre de volonté. On parle de défense de la souveraineté, de diversification de nos ressources énergétiques, la France n'a donc pas le droit d'abandonner sa place dans le domaine du charbon.

J'indique à MM. Ansart et Wacheux que, lorsque nous arrêterons notre contrat de programme avec Charbonnages de France,

il faudra que les élus, région par région, soient informés et consultés...

**M. Robert Montdargent.** Très bien !

**M. le ministre chargé de l'énergie.** ... car le cœur d'une région bat bien souvent au même rythme que sa mine. C'est là une démarche nouvelle qui est, je pense, tout à l'honneur de ce gouvernement.

**M. Raoul Bayou.** Nous vous le demandons !

**M. le ministre chargé de l'énergie.** Votre dernière critique, monsieur d'Ornano, concerne le gaz.

Deux contrats sont en cours de négociation, vous le savez, et je suis persuadé qu'en regard aux responsabilités qui furent les vôtres, vous m'autoriserez à ne pas me prononcer avec précision sur les modalités d'accords qui ne sont pas encore signés.

A l'horizon 1990, la part du gaz algérien et soviétique dans notre bilan énergétique ne sera pas fondamentalement différente de ce qu'elle est aujourd'hui, car si son volume augmente notre consommation nationale augmentera elle aussi.

Par ailleurs, nous poursuivons notre programme de réalisation de stockage souterrain et nous développons les contrats interruptibles. Tout cela va dans le sens de la diversification que nous avons inscrite dans le plan d'indépendance énergétique. Nous croyons ainsi fermement défendre les intérêts de notre pays. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

**M. Michel d'Ornano.** Monsieur le président, puis-je poser une question à M. le ministre ?

**M. le président.** Mon cher collègue, ce n'est pas l'usage. Vous savez fort bien qu'on ne répond pas aux interventions du Gouvernement.

**M. Michel d'Ornano.** On a toujours laissé poser des questions au Gouvernement ! (Protestations sur les bancs des socialistes et des communistes.)

**M. le président.** Mais je crois que M. le ministre veut bien se laisser interrompre. (Sourires.)

**M. le ministre chargé de l'énergie.** Je vous en prie, monsieur d'Ornano.

**M. Guy Bêche.** Vous êtes trop bon !

**M. le président.** La parole est à M. d'Ornano, que je prie d'être bref.

**M. Michel d'Ornano.** Monsieur le ministre, je vous remercie de votre courtoisie, mais je vous ai posé quelques questions auxquelles, je crois, vous n'avez pas apporté de réponse.

Je vous ai posé une question sur le charbon. Vous m'avez répondu : c'est une critique ! J'ai fait des critiques, mais j'ai aussi posé des questions. Je répète donc ma question : y a-t-il une préférence nationale et la subvention de 2,5 centimes par thermie sera-t-elle maintenue même si le prix international du charbon augmente ?

Cette subvention sera-t-elle également versée pour des gisements nouveaux ?

Je vous ai aussi posé une question sur le gaz ; elle est très claire : le total du pourcentage de nos « trois souplesses » sera-t-il bien supérieur, ou au moins égal, à celui du volume de gaz en provenance d'Union soviétique et d'Algérie, pour des raisons que chacun peut comprendre aisément ?

Je ferai, enfin, deux très brèves remarques.

En ce qui concerne la cagnotte pour les économies d'énergie, vous auriez parfaitement pu, en 1981, opérer des transferts comme en 1980.

Quant à l'inventaire, permettez-moi d'affirmer que c'est vous qui vous trompez. Dix millions de francs étaient inscrits à ce titre au budget de 1981. Cette somme est reconduite dans le projet de budget pour 1982, sans augmentation. Il s'agit donc d'une diminution en francs courants.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre chargé de l'énergie.

**M. le ministre chargé de l'énergie.** Je me suis exprimé sur tous les problèmes que vous avez évoqués. Je me répéterai cependant sur un point : lorsque nous parlons d'une subvention de 2,5 centimes, c'est dans les conditions économiques actuelles.

**M. le président.** J'appelle les crédits inscrits à la ligne « Industrie ».

#### ETAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles).

- « Titre III : — 3 072 607 846 francs ;
- « Titre IV : 1 344 253 982 francs. »

#### ETAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles).

#### TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXECUTES PAR L'ETAT

- « Autorisations de programme : 61 300 000 francs ;
- « Crédits de paiement : 36 400 000 francs. »

#### TITRE VI. — SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDEES PAR L'ETAT

- « Autorisations de programme : 3 508 240 000 francs ;
- « Crédits de paiement : 1 726 680 000 francs. »

Sur le titre III, je suis saisi de deux amendements n° 40 et 121 pouvant être soumis à une discussion commune.

L'amendement n° 40, présenté par M. Mayoud et M. Gilbert Gantier, est ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de 2 millions de francs. »

L'amendement n° 121, présenté par M. Cousté, est ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de 1 million de francs. »

La parole est à M. Gilbert Gantier, pour soutenir l'amendement n° 40.

**M. Gilbert Gantier.** Il s'agit des crédits du chapitre 34-01, relatif aux frais de déplacement de l'administration centrale. Ce chapitre est en augmentation de 71 p. 100.

A l'heure où les efforts d'économie s'imposent, on peut s'étonner d'une augmentation aussi massive. Notre amendement propose de reconduire ces crédits en francs constants dans le budget de 1982.

**M. le président.** La parole est à M. Cousté pour défendre l'amendement n° 121.

**M. Pierre-Bernard Cousté.** Cet amendement va dans le même sens que celui que vient de défendre M. Gantier.

Je ne crois pas, monsieur le ministre de l'industrie, que ce budget puisse répondre à tous les objectifs que vous vous êtes fixés. Je sais que vous vous êtes battu à Bruxelles dans le cadre du renouvellement de l'accord multifibres. Vous avez défendu une position nationale et vous avez bien fait. Mais le Gouvernement aura-t-il la ténacité d'aller jusqu'au bout de la négociation ? Ne va-t-il pas abandonner l'industrie du textile et de l'habillement à une concurrence torrentielle ? Nous souhaitons obtenir l'assurance que, le 17 novembre, le Gouvernement fera preuve de détermination, afin d'assurer le respect de la volonté nationale. Vous pourrez affirmer qu'on a compris, sur tous les bancs de cette assemblée, le combat que vous menez, que celui-ci dépassait les clivages politiques et qu'il était celui de l'intérêt national.

La situation est la même pour les tubes électroniques. M. Billardon, dans son rapport, a indiqué des pourcentages qui montrent que les entreprises industrielles françaises sont devenues minoritaires dans l'approvisionnement d'un très grand nombre de secteurs. La page 11 du rapport est éloquent à cet égard ; elle devrait inspirer votre action, monsieur le ministre, si vous ne voulez pas que les mots de reconquête du marché national ne soient vides de sens, notamment en ce qui concerne les tubes de télévision.

Je rappelle qu'il y a des entreprises qui, comme Vidéocolor à Lyon, ne travaillent pas tous les jours de la semaine et qu'il existe une menace d'ensemble dans ce secteur, du fait de la concurrence japonaise. Vous avez d'ailleurs signalé, monsieur le ministre, qu'il s'agissait là pour vous d'un secteur prioritaire.

A un moment où l'on parle de réduction des charges sociales de certaines entreprises, il convient, sans délai, que vous nous indiquiez de combien sera cet allègement, car les entreprises de main-d'œuvre sont créatrices d'emplois et sont dignes de l'intérêt du Gouvernement. Des études ont été menées en vue de changer les bases des charges sociales et de remplacer les salaires par la valeur ajoutée, car il faut sauver les entreprises de main-d'œuvre.

Je me réjouis que la majorité de cette assemblée ait comprise que le groupe du rassemblement pour la République avait eu une heureuse idée en demandant la création d'une commission d'enquête sur l'industrie de la machine-outil. Son rapporteur, M. Hauteceur, qui appartient à la majorité, a d'ailleurs bien voulu déclarer : « Au moment où ce plan... — celui dont vous nous avez parlé, monsieur le ministre — «... est en cours d'élaboration, il est bon que l'Assemblée exerce son pouvoir de contrôle et crée une commission d'enquête. »

Je suis sûr que cette commission fera un certain nombre de suggestions, non seulement pour la machine-outil, mais aussi pour le matériel textile, l'équipement et les accessoires. M. Billardon a évalué le pourcentage de pénétration dans ce secteur à 83,6 p. 100 ! Il faut donc que les contrats de solidarité que le Gouvernement veut mettre en place le soient sans délai.

M. Billardon, à la page 41 de son rapport, laisse planer une menace sur le rôle des chambres de commerce et d'industrie. Il ne faut pas que, du fait de la loi de décentralisation, l'inquiétude s'empare de tous ces bénévoles auxquels, j'en suis sûr, monsieur le ministre, vous rendez hommage. En un mot, la réorganisation de la vie régionale ne doit pas méconnaître la valeur et l'action des chambres de commerce et d'industrie.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission sur les amendements n° 40 et 121 ?

**M. Claude Germon, rapporteur spécial.** En ce qui concerne l'amendement n° 40, la commission des finances a constaté que les crédits visés n'avaient pas été convenablement actualisés au cours des dernières années. Alors que chacun s'accorde à reconnaître la nécessité de mieux « accrocher » la politique industrielle aux réalités, cette majoration nous a semblé indispensable.

Il serait d'ailleurs inconvenant que ce soient les entreprises privées qui prennent en charge les frais de déplacement en province des fonctionnaires de l'Etat, comme ce fut parfois le cas dans le passé.

La commission des finances a donc rejeté l'amendement n° 40.

Quant à l'amendement n° 121, il n'a pas été examiné par la commission. A titre personnel, je suis hostile à cet amendement qui priverait le service de la métrologie des nécessaires moyens de fonctionnement. Je crois que, pour les mêmes motifs qui l'ont conduit à rejeter l'amendement n° 40, la commission aurait repoussé l'amendement n° 121.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. le ministre de l'industrie.** Le Gouvernement suit l'avis de la commission et demande le rejet de ces deux amendements.

**M. Philippe Bassinet.** Très bien !

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 40. (L'amendement n'est pas adopté.)

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 121. (L'amendement n'est pas adopté.)

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole ?... Je mets aux voix la réduction de crédits du titre III. (La réduction de crédits est adoptée.)

**M. le président.** Sur le titre IV, M. Mayoud et M. Gilbert Gantier ont présenté un amendement n° 41 ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de 360 000 francs. »

La parole est à M. Gilbert Gantier.

**M. Gilbert Gantier.** Monsieur le président, monsieur le ministre, cet amendement vise à réduire les crédits du chapitre 43-01, article 20 « Autres actions d'incitation, d'information et de consultation ». L'augmentation de ces crédits n'est pas mince puisqu'elle est de 143 p. 100 !

L'Assemblée nationale ne peut accepter un tel accroissement si le Gouvernement ne s'en explique pas et le but de cet amendement est de l'obliger à justifier cette augmentation.

**M. Pierre-Bernard Cousté.** Excellent amendement !

**M. le président.** Sur le titre IV, M. Gilbert Gantier et M. Mayoud ont également présenté un amendement n° 42 ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de 500 millions de francs. »

La parole est à M. Gilbert Gantier.

**M. Gilbert Gantier.** L'amendement n° 42 vise à réduire les crédits du chapitre 45-12 « Subventions aux houillères nationales ».

Cette subvention progresse également de façon considérable. Elle est de 29 p. 100 — seulement, devrais-je dire — mais elle

s'applique à des crédits très importants et révèle une déviation vraiment inquiétante de la politique d'aide aux entreprises publiques.

D'ailleurs, le rapport de notre collègue Chaubard ne manque pas, page 8, d'indiquer combien ces dotations concernant le charbon sont importantes.

Il présente ainsi, outre les subventions aux Charbonnages de France, toutes celles qui ne figurent pas directement dans cet état. Cette inflexion appelle elle aussi une explication détaillée sur les orientations nouvelles de la politique charbonnière, aussi bien en termes d'objectifs globaux de production que d'objectifs propres à chaque bassin.

Il ne serait pas normal, en effet, que l'on demandât à l'Assemblée nationale d'adopter de tels crédits sans l'éclairer sur les incidences, pour le budget de l'Etat, des choix arrêtés par le Gouvernement en matière charbonnière, compte tenu notamment du récent débat sur l'énergie.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**A. Claude Germon, rapporteur spécial, pour l'industrie.** Monsieur le président, je donnerai l'avis de la commission uniquement sur l'amendement n° 41.

Les crédits du chapitre 43-01, au demeurant assez faibles, permettent au ministère de participer à certaines actions interministérielles. Il s'agit en l'occurrence de mesures nouvelles destinées à assurer la participation du ministère à la célébration du bicentenaire de l'Ecole des mines, action qui paraît importante pour la diffusion à l'étranger des techniques françaises.

C'est pourquoi la commission des finances demande le rejet de l'amendement n° 41.

**M. le président.** Et pour l'amendement n° 42 ?

**M. Alain Rodet, rapporteur spécial, pour l'énergie.** La commission des finances n'a pas retenu non plus l'amendement n° 42 considérant qu'il n'y avait pas lieu de perturber le fonctionnement des rapports contractuels entre l'Etat et les Charbonnages de France.

**M. le président.** Monsieur le ministre de l'industrie, quel est l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 41 ?

**M. le ministre de l'industrie.** Le Gouvernement, suivant l'avis de la commission, demande le rejet.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 42, monsieur le ministre de l'énergie ?

**M. le ministre chargé de l'énergie.** Le Gouvernement suit également l'avis de la commission, et il demande le rejet de l'amendement n° 42.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 41. (L'amendement n'est pas adopté.)

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 42. (L'amendement n'est pas adopté.)

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole?... Je mets aux voix le titre IV. (Le titre IV est adopté.)

**M. le président.** Sur le titre V, M. Gilbert Gantier et M. Mayoud ont présenté un amendement n° 43 ainsi rédigé :

« Réduire les autorisations de programme de 5 150 000 francs et les crédits de paiement de 2 700 000 francs. »

La parole est à M. Gilbert Gantier.

**M. Gilbert Gantier.** Monsieur le président, mon collègue Cousté a demandé à être associé au dépôt de cet amendement qui tend à réduire la dotation du chapitre 54-93 : « Etudes industrielles » du budget de l'industrie.

Cette diminution répond à un vœu constamment renouvelé de la Cour des comptes qui, à plusieurs reprises et à juste titre, semble-t-il, a déploré la très mauvaise utilisation des crédits d'études industrielles, dénoncé leur accroissement trop élevé et s'est interrogée sur le recours à des bureaux d'études privés de préférence aux services administratifs qui sont faits pour cela.

C'est la raison pour laquelle nous demandons le maintien de la dotation en francs constants à son niveau de 1981.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Claude Germon, rapporteur spécial.** La commission des finances a jugé cet amendement inopportun, dans la mesure où la relance de la politique industrielle et la recherche de la meilleure affectation possible des crédits d'intervention

doivent conduire à la réalisation d'un plus grand nombre d'études. Elle demande donc le rejet de cet amendement.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. le ministre de l'industrie.** Le Gouvernement, partageant l'avis de la commission, demande le rejet de l'amendement.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 43.

(L'amendement n'est pas adopté.)

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix les autorisations de programme du titre V. (Les autorisations de programme du titre V sont adoptées.)

**M. le président.** Je mets aux voix les crédits de paiement du titre V.

(Les crédits de paiement du titre V sont adoptés.)

**M. le président.** Sur le titre VI, M. Gilbert Gantier a présenté un amendement n° 44 ainsi rédigé :

« Réduire de 10 millions de francs les autorisations de programmes et les crédits de paiement. »

Voulez-vous défendre par la même occasion l'amendement n° 45, monsieur Gantier ?

**M. Gilbert Gantier.** Bien volontiers, monsieur le président.

**M. le président.** Sur le titre VI, M. Gilbert Gantier et M. Mayoud ont présenté un amendement n° 45 ainsi rédigé :

« Réduire de 50 millions de francs les crédits de paiement et les autorisations de programme. »

La parole est à M. Gilbert Gantier.

**M. Gilbert Gantier.** La réduction de crédits demandée par l'amendement n° 44 porte sur le chapitre 62-91, article 10, qui concerne les subventions à l'agence pour les économies d'énergie.

Dans le projet de budget, les autorisations de programme atteignent un milliard, soit une hausse de 59 p. 100 par rapport à l'année précédente. Quant aux crédits de paiement, avec 605 millions 400 000 francs, ils sont en augmentation de 95 p. 100 par rapport à 1981.

Ces progressions sont considérables. Bien entendu, il n'est pas question de contester l'opportunité d'une politique d'économies d'énergie. Je m'en suis d'ailleurs clairement expliqué dans le débat. Mais le rapport Hugon, dont nous avons parlé au début du mois d'octobre, prévoit le triplement des efforts d'économies d'énergie d'ici à 1985. Or on peut douter de la possibilité d'atteindre un tel objectif qui suppose que les investissements en faveur des économies d'énergie passent de 11 milliards de francs, annuellement, selon les estimations actuelles, à au moins 36 milliards de francs par an.

D'ailleurs, dans le rapport de notre collègue M. Chaubard, j'ai recueilli des indications très intéressantes sur le « gisement économies d'énergies ». Selon lui, les investissements nécessaires seraient de 40 à 50 milliards de francs par an ! A l'horizon 1990, il faudrait donc que la nation investisse environ 400 milliards de francs.

Les sommes en cause sont absolument fabuleuses et tout cela paraît déraisonnable. Il convient de rester dans les limites du possible. C'est la raison pour laquelle nous avons déposé l'amendement n° 44.

Quant à l'amendement n° 45, il a trait à l'activité du C.I.A.S.I. Loin de moi encore l'idée de contester les principes de fonctionnement de cet organisme et l'opportunité des crédits qui lui sont affectés. Néanmoins, nous souhaitons que le ministre de l'industrie donne quelques détails sur sa doctrine en la matière. Nous serions heureux qu'il nous précise quels critères permettent de déterminer si une entreprise industrielle doit ou non faire l'objet d'attributions de fonds publics et qu'il se prononce sur l'ouverture du C.I.A.S.I. à de nouveaux membres, tels que des élus locaux ou des représentants syndicaux, entre autres. Cette composition nouvelle a été évoquée plusieurs fois par la presse. Quelles sont les intentions du Gouvernement dans ce domaine ?

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission sur ces deux amendements ?

**M. Alain Rodet, rapporteur spécial.** Je donnerai l'avis de la commission sur l'amendement n° 44. La nécessité d'accroître notre effort dans le domaine des économies d'énergie ne fait de doute pour personne. On ne peut pas vouloir à la fois une politique et la politique contraire. Pour cette raison, la commission n'a pas adopté cet amendement.

**M. Guy Béchu.** Ils vont le manger, leur pétrole !

**M. le président.** Et pour l'amendement n° 45 ?

**M. Claude Germon, rapporteur spécial.** Tout au long du débat, la droite nous a dit qu'il n'y avait rien dans ce budget !

Voilà qu'au moment de la discussion des articles, elle nous propose toute une série d'amendements pour réduire les crédits, ce qui semble prouver qu'il y a, au contraire, trop d'argent ! (Rires sur les bancs des socialistes.)

**M. Guy Bèche.** Pour certains chapitres ! (Sourires.)

**M. Claude Germon, rapporteur spécial.** En ce qui concerne l'amendement n° 45, il s'agit de crédits d'aide aux entreprises en difficulté.

A cet égard, les crédits disponibles au 30 juin 1981 atteignaient 385 millions de francs et les engagements comptables à la même date se montaient à 190 millions de francs.

Il n'y a donc pas sous-consommation de ces crédits. La dotation pour 1982 ne paraît pas excessive, eu égard aux besoins. Elle fait d'ailleurs l'objet, au sein des crédits de la politique industrielle, d'une individualisation, ce qui est une innovation qui améliore le contrôle parlementaire.

C'est pourquoi la commission demande le rejet de l'amendement.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement sur ces deux amendements ?

**M. le ministre de l'industrie.** Le Gouvernement suit l'avis de la commission sur les deux amendements, dont il demande le rejet.

**M. le président.** La parole est à M. Gilbert Gantier.

**M. Gilbert Gantier.** S'agissant du premier amendement, relatif aux économies d'énergie, je répondrai au rapporteur spécial, qui a cru déceler « à droite » quelque contradiction, dans la mesure où « la droite » se plaindrait d'un côté « qu'il n'y ait rien dans ce budget », tout en demandant, de l'autre, une réduction des crédits, que ce n'est pas à coups de milliards, de centaines ou de dizaines de millions (*Exclamations sur les bancs des socialistes*) de subventions que l'on peut conduire une politique industrielle ou une politique des économies d'énergie !

**M. Guy Bèche.** Il faudra informatiser votre mémoire, monsieur Gantier !

**M. le président.** Pas d'interruptions, je vous en prie !

**M. Gilbert Gantier.** Monsieur le président, j'accepte d'être interrompu, si quelqu'un vous demande la parole !

**M. le président.** Monsieur Gantier, au contraire, je voulais que vous puissiez vous exprimer dans le silence.

Veuillez poursuivre.

**M. Gilbert Gantier.** J'ai déjà eu l'occasion d'expliquer, notamment dans le débat, que la politique du « gisement d'économies d'énergie » n'est pas, à mon avis, réaliste, d'abord à cause de son énormité même ; ensuite, elle va aboutir à un prix de la tonne équivalent-pétrole absolument excessif par rapport au coût du pétrole importé.

Donc, il faut être raisonnable, ne pas faire n'importe quoi avec l'argent du contribuable. Au contraire ! Il convient d'appliquer une politique cohérente et conforme à nos besoins et aux besoins de l'économie française. C'est la raison pour laquelle nous avons déposé l'amendement n° 44.

En soutenant l'amendement n° 45, j'avais posé une question au ministre de l'industrie. Il a été question que le C.I.A.S.I. ait une composition un peu différente et que des élus locaux ou des représentants de syndicats soient désormais associés aux décisions prises dans le cadre du C.I.A.S.I. pour aider, avec l'argent public, les entreprises en difficulté.

Dans quelles conditions cette participation de nouvelles personnalités peut-elle être organisée ?

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 44. (L'amendement n'est pas adopté.)

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 45. (L'amendement n'est pas adopté.)

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole ?... Je mets aux voix les autorisations de programme du titre VI. (Les autorisations de programme du titre VI sont adoptées.)

**M. le président.** Je mets aux voix les crédits de paiement du titre VI. (Les crédits de paiement du titre VI sont adoptés.)

#### Article 88.

**M. le président.** J'appelle maintenant l'article 88, rattaché à ce budget. « Art. 88. — Le barème des redevances auxquelles sont assujettis les exploitants des installations nucléaires de base en application des dispositions de l'article 17 de la loi de finances rectificative pour 1975 (n° 75-1242 du 27 décembre 1975) est fixé comme suit :

	REDEVANCES				UNITÉ servant de base au calcul de la redevance proportionnelle.
	a) Au dépôt de la demande d'autorisation de création.	b) A la publication du décret d'autorisation de création.	c) A la mise en exploitation de l'installation.	d) Par année civile à compter de l'année de la mise en exploitation.	
<b>1. Réacteurs nucléaires de production d'énergie :</b>					Mégawatt de puissance thermique installée.
— pour le premier réacteur d'un type donné ;	2 600 000 F	4 300 000 F + 3 600 F par unité.	4 500 000 F + 4 500 F par unité.	690 F par unité minimum : 580 000 F	
— pour le premier réacteur installé sur un nouveau site mais sem- blable à un réacteur déjà analysé ;	2 600 000 F	2 250 000 F + 1 800 F par unité.	3 000 000 F + 3 000 F par unité.	690 F par unité minim. .... 580 000 F	
— pour chaque réacteur semblable à un réacteur déjà installé sur le même site.	2 600 000 F	750 000 F + 600 F par unité.	2 250 000 F + 2 250 F par unité.	690 F par unité minimum : 580 000 F	
<b>2. Autres réacteurs nucléaires :</b>					
— puissance supérieure à 10 méga- watts ;	180 000 F	540 000 F	370 000 F	580 000 F	
— puissance comprise entre 10 kilo- watts et 10 mégawatts ;	38 000 F	108 000 F	74 000 F	296 000 F	
— puissance inférieure à 10 kilo- watts.	38 000 F	108 000 F	74 000 F	116 000 F	
<b>3. Usines de séparation des isotopes des combustibles nucléaires.</b>	2 600 000 F	2 200 000 F + 220 000 F par unité de capacité annuelle dont la création est autori- sée par le décret.	2 200 000 F + 340 000 F par unité de capacité annuelle dont la mise en service est autorisée.	370 000 F par unité de capacité annuelle dont la mise en service est autorisée, minimum : 280 000 F	Millions d'unités de travail de séparation.



	REDEVANCES				UNITE servant de base au calcul de la redevance proportionnelle.
	e) Au dépôt de la demande d'autorisation de création.	b) A la publication du décret d'autorisation de création.	c) A la mise en exploitation de l'installation.	d) Par année civile à compter de l'année de la mise en exploitation.	
4. Usines de traitement de combustibles nucléaires irradiés et usines de fabrication de combustibles nucléaires :					Tonne d'uranium ou de plutonium de capacité annuelle de traitement ou de fabrication (la capacité visée pour les usines de traitement est la somme des capacités maximales annuelles de traitement de chaque unité de tête prise séparément et exprimée en tonnes d'uranium ou de plutonium contenu avant irradiation dans les éléments combustibles à traiter).
— substances contenant du plutonium ;	2 600 000 F	2 200 000 F + 3 400 F par unité de capacité annuelle dont la création est autorisée par le décret.	2 200 000 F + 4 500 F par unité de capacité annuelle dont la mise en service est autorisée.	7 200 F par unité de capacité annuelle dont la mise en service est autorisée, minimum : 1 400 000 F	
— substances ne contenant pas de plutonium.	870 000 F	730 000 F + 1 100 F par unité de capacité annuelle dont la création est autorisée par le décret.	730 000 F + 1 500 F par unité de capacité annuelle dont la mise en service est autorisée.	2 400 F par unité de capacité annuelle dont la mise en service est autorisée, minimum : 470 000 F	
5. Usines de conversion en hexafluorure d'uranium et autres usines de préparation et de transformation des substances radioactives, ateliers pilotes industriels.	870 000 F	870 000 F	1 200 000 F	880 000 F	
6. Installations de traitement d'effluents et de déchets radioactifs :					Mètre cube d'effluents radioactifs liquides à traiter.
— substances contenant du plutonium ;	310 000 F + 7,5 F par unité.	310 000 F + 7,5 F par unité de capacité annuelle dont la création est autorisée par le décret.	14 F par unité de capacité annuelle dont la mise en service est autorisée, minimum : 690 000 F	18 F par unité de capacité annuelle dont la mise en service est autorisée, minimum : 880 000 F	
— substances ne contenant pas de plutonium.	190 000 F + 2,5 F par unité.	100 000 F + 2,5 F par unité de capacité annuelle dont la création est autorisée par le décret.	4,7 F par unité de capacité annuelle dont la mise en service est autorisée, minimum : 230 000 F	6 F par unité de capacité annuelle dont la mise en service est autorisée, minimum : 290 000 F	
7. Installations destinées au stockage ou au dépôt de substances radioactives (combustibles nucléaires neufs ou irradiés, déchets ou autres substances radioactives) :					Mètre cube de stockage de substances radioactives conditionnées à l'exclusion des structures de l'installation.
— installations destinées au stockage de déchets de faible et moyenne activité ;	110 000 F	55 000 F + 0,25 F par unité dont la création est autorisée.	55 000 F + 0,60 F par unité dont l'utilisation est autorisée.	3,2 F Par unité dont l'utilisation est autorisée, minimum : 160 000 F	
— installations destinées au stockage de substances contenant des déchets de haute activité ou des émetteurs alpha en quantité stable.	660 000 F	330 000 F + 1,5 F par unité dont la création est autorisée.	330 000 F + 3,6 F par unité dont l'utilisation est autorisée.	19,2 F par unité dont l'utilisation est autorisée, minimum : 960 000 F	
8. Accélérateurs de particules et installations destinées à l'irradiation ou à des utilisations de substances radioactives autres que celles visées en 1, 2, 3, 4, 5, 6, et 6 (Laboratoires notamment).	45 000 F	45 000 F	90 000 F	110 000 F	

La parole est à M. le rapporteur spécial de la commission des finances, pour l'énergie.

**M. Alain Rodet, rapporteur spécial.** Monsieur le président, je signale, dans le texte de l'article 88 du projet, tel qu'il figure à la page 255 du « bleu », une erreur d'impression.

Tout à fait à la fin, dans la rubrique 8 « Accélérateurs de particules et installations destinées à l'irradiation ou à des

utilisations de substances radioactives autres que celles visées en 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 6 (Laboratoires notamment) ». Il faut lire : « autres que celles visées en 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7 ».

**M. le président.** La plupart de nos collègues avaient rectifié d'eux-mêmes. (Sourires.)

La parole est à M. Cousté.

**M. Pierre-Bernard Cousté.** Monsieur le ministre de l'industrie, je constate que vous n'avez répondu ni à M. Séguin, ni à M. Gantier, ni à moi-même, alors que se déroule la négociation internationale pour le renouvellement de l'accord multifibres. Nous voudrions être sûrs que le contingent défini par cet accord sera bien global et que l'on ne se laissera pas prendre à des astuces, comme le système des trois plafonds...

**M. Guy Bêche.** On en parlera mercredi !

**M. Pierre-Bernard Cousté.** ...qui pourrait être celui, par exemple, des produits sensibles.

Je demande au Gouvernement s'il entend vraiment aller jusqu'au bout de sa position. Cela doit s'entendre du point de vue de l'intérêt national. Il conviendrait alors de prendre des mesures unilatérales, si notre intérêt national l'exige.

**M. Guy Bêche.** Bien, monsieur Cousté ! Chez vous aussi, c'est le changement !

**M. le ministre de l'industrie.** Monsieur Cousté, qu'entendez-vous par « aller jusqu'au bout » ?

**M. Pierre-Bernard Cousté.** Monsieur le ministre, vous avez pris une position courageuse et utile.

Vous avez déclaré que vous n'accepteriez pas le renouvellement, dans les conditions proposées par la commission de Bruxelles, de l'accord multifibres. Dans la logique de cette position, il faudrait accepter alors que le Gouvernement prenne des décisions unilatérales, quitte à faire jouer l'article 19 du G. A. T. T. pour être tout à fait précis !

**M. André Billardon, rapporteur pour avis.** Que ne l'avez-vous fait avant ! Vous souteniez le Gouvernement, n'est-ce pas ?

**M. Pierre-Bernard Cousté.** Je n'étais pas le Gouvernement, mon cher collègue !

**M. Guy Bêche.** Ce n'était qu'un changement de langage !

**M. André Billardon, rapporteur pour avis.** Vous avez fait campagne contre nous à Bruxelles sur les nationalisations !

Ne parlez pas des mesures nationales ! Vous êtes mal placé pour le faire !

**M. le président.** Mes chers collègues, je vous rappelle à tous, et à vous aussi monsieur le ministre, en toute déférence, que nous en sommes à l'examen de l'article 88 qui porte strictement sur les réacteurs nucléaires et autres combustibles irradiés ! (Rires.)

Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'article 88.

(L'article 88 est adopté.)

**M. le président.** Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère de l'industrie et du ministère de l'énergie.

— 2 —

## ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Lundi 16 novembre 1981, à neuf heures trente, première séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1982, n° 450 (rapport n° 470 de M. Christian Pierret, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Economie et finances : services économiques et financiers, comptes spéciaux du Trésor et articles 49 à 57, budget annexe des monnaies et médailles :

Annexe n° 11, tomes II (services économiques et financiers) et III (comptes spéciaux du Trésor). — M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur spécial ; annexe n° 49 (monnaies et médailles). — M. Michel Noir, rapporteur spécial ;

Santé et article 90 :

Annexe n° 35 (section commune). — M. Jean-Paul de Rocca Serra, rapporteur spécial ; annexe n° 34, tome I (santé). — M. Daniel Benoist, rapporteur spécial ; avis n° 471, tome XV de M. Louis Lareng, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ;

Communication et radio-télévision (ligne 71 de l'Etat E) et articles 58 et 65 :

Annexe n° 7. — M. Pierre Forgues, rapporteur spécial ; avis n° 471, tome III (communication) de M. Jean-Michel Boucheron (Charente), au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; avis n° 471, tome XXI (radio-télévision) de M. Alain Bocquet, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

A quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée le dimanche 15 novembre 1981, à zéro heure cinq.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,  
LOUIS JEAN.

**Le présent numéro comporte le compte rendu intégral  
des trois séances du samedi 14 novembre 1981.**

1<sup>re</sup> séance : page 3683 ; 2<sup>e</sup> séance : page 3707 ; 3<sup>e</sup> séance : page 3751.

### ABONNEMENTS

ÉDITIONS		FRANCE et Outre-mer.	ÉTRANGER	DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION 26, rue Desaix, 75727 Paris CEDEX 15
Codes.	Titres.	Francs.	Francs.	
<b>Assemblée nationale :</b>				
	Débats :			
03	Compte rendu.....	72	300	Téléphone ..... } Renseignements : 575-62-31 Administration : 578-61-39
33	Questions .....	72	300	
07	Documents .....	390	720	
<b>Sénat :</b>				
	Débats .....			
05	Débats .....	84	204	TELEX ..... 201176 F DIRJO - PARIS
09	Documents .....	390	696	

N'effectuer aucun règlement avant d'avoir reçu une facture. — En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.

Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.

**Prix du numéro : 1,50 F.** (Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats ; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)